

2009

RAPPORT D'ACTIVITÉS



ÉDITO



Le rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Bourges Plus est l'occasion de dresser un bilan des politiques engagées par les 80 conseillers communautaires et l'ensemble des actions menées au quotidien par les 214 collaborateurs de Bourges Plus.

Il répond aux obligations légales prévues par la loi du 2 février 1995 relative au prix et à la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement, et à celle de la loi du 12 juillet 1999 demandant au Président de l'établissement public de coopération intercommunale d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de notre Communauté d'agglomération.

Au-delà de cette obligation, ce document vous montre l'action constante et efficace de Bourges Plus depuis sa création sur un nombre croissant de domaines qui touchent le quotidien des habitants, des entreprises et des forces vives de notre territoire.

Nous nous efforçons de rendre toujours plus attractive l'agglomération de Bourges, car seule cette attractivité permettra de maintenir et d'augmenter encore notre qualité de vie, nos équipements et nos services. Elle est également indispensable pour attirer de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises et industries.

Quel est le point commun entre le développement et l'essor des parcs d'activités, la mise en place d'un système de qualité pour satisfaire les usagers, les aides aux entreprises, les subventions aux communes membres de l'Agglomération pour développer leurs projets, le lancement du Plan de Déplacement Urbain, les aides en matière d'habitat privé et public, les grands travaux pour la préservation de notre qualité d'eau et de l'assainissement ?

Le point commun qui relie toutes ces actions, c'est Bourges Plus. En effet, pour chacun d'eux, et beaucoup d'autres, la Communauté d'agglomération a été l'initiateur ou le partenaire tant financier que technique.

Toutes ces actions mises en place en 2009 vont trouver des suites en 2010 avec le transfert de deux nouvelles compétences à Bourges Plus : la compétence Incendie et Secours et, la compétence Environnement et cadre de Vie avec notamment le traitement et la valorisation des ordures ménagères pour les 100 000 habitants de l'Agglomération. L'année 2010 verra également le début des travaux du Technopôle de Bourges, la réalisation de nouveaux locaux pour l'implantation d'entreprises à vocation tertiaires et industrielles, la poursuite de l'Agenda 21, du Schéma de Cohérence Territoriale, ou encore notre participation au projet de tracé de LGV passant par Bourges entre Paris et Lyon.

C'est un vrai projet de territoire qu'il faut continuer ensemble à construire et ainsi accroître notre attractivité et notre potentiel économique, social, environnemental pour nous permettre de figurer parmi les agglomérations sur lesquelles il faudra compter dans l'avenir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Tanton'. The signature is stylized with a large initial 'A' and a series of loops.

Alain Tanton

Président de Bourges Plus
1^{er} Maire-adjoint de Bourges

BOURGES PLUS
RAPPORT D'ACTIVITÉS
2009



PRÉSENTATION de Bourges Plus

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE BOURGES PLUS	3
UNE ADMINISTRATION À VOTRE SERVICE	9
Secrétariat des Assemblées	10
Ressources humaines	12
Juridique	14
Finances	16
Informatique	19
Développement Durable - QOM	21
SIG	24
Services techniques	26
RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	29
Développement économique	30
Développement territorial :	38
• Les politiques contractuelles	38
• La planification territoriale	40
• L'Agenda 21	42
• L'Habitat	43
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE	49
L'eau	50
L'assainissement	53
Bureau d'études - Voirie	56



Bourges Plus, c'est

- 14 communes,**
- 351 km²**
- 99 992 habitants**
- 57 000 logements**
- 4 630 entreprises**
- 4 146 étudiants**

14 communes, 100 000 habitants, une ambition partagée

ANNOIX [18340]

Alain MAZE, maire
et 14^e Vice-président en
charge de l'Assainissement

Tél. : 02 48 59 55 00
Fax : 02 48 59 63 26

Mail : mairie.annox@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 229
- Conseillers communautaires : 2



ARCAÏ [18340]

Robert HUCHINS, maire
et 13^e Vice-président en
charge de l'Eau

10, Grande Rue
Tél. : 02 48 25 31 77
Fax : 02 48 25 15 50

Mail : mairie.arcaï@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 476
- Conseillers communautaires : 2



BERRY-BOUY [18500]

Bernadette GOIN, maire
Dominique GERAUDEL,
8^e Vice-présidente en charge
du Développement Durable
et de l'Environnement

Rue de la Vallée
Tél. : 02 48 26 82 23

Mail : mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 1 113
- Conseillers communautaires : 3



BOURGES [18000]

Serge LEPELTIER,
Ancien Ministre, maire et
1^{er} Vice-président en charge
de l'organisation des
transports collectifs

11, rue Jacques Rimbault -
BP 500

18023 Cedex

Tél. : 02 48 57 80 00

Fax : 02 48 69 05 75

Mail : mairie@ville-bourges.fr

Site Internet : www.ville-bourges.fr

- Nb d'habitants : 71 155
- Conseillers communautaires : 32



LA CHAPELLE SAINT-URSIN [18570]

Yvon BEUCHON, maire et
4^e Vice-président en charge
de l'Urbanisme

1, rue de l'Eglise

Tél. : 02 48 23 21 00

Fax : 02 48 23 20 99

Mail : mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr

Site Internet : http://mairiechapellesaintursin.nuxit.net

- Nb d'habitants : 3 208
- Conseillers communautaires : 5



LE SUBDRAY [18570]

Daniel MARCHON, maire et
9^e Vice-président en charge
de l'Administration générale
et de l'Incendie et secours

4, rue du Bois Rollet

Tél. : 02 48 55 26 04

Fax : 02 48 55 13 64

Mail : mairie.subdray@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 826
- Conseillers communautaires : 2



MARMAGNE [18500]

Aymar de GERMAY,
maire et 6^e Vice-président en
charge du Logement et de
l'Equilibre social de l'habitat

Place de l'Eglise

Tél. : 02 48 26 84 01

Fax : 02 48 26 05 80

Mail : mairie.marmagne@wanadoo.fr

Site Internet : www.marmagne.fr

- Nb d'habitants : 1 996
- Conseillers communautaires : 3



MORTHOMIERS [18570]

Daniel GRAVELET, maire
et 10^e Vice-président en
charge des Systèmes
d'informations, de l'Internet
et de l'Archéologie

2, route de la Chapelle

Tél. : 02 48 55 26 24

Fax : 02 48 55 05 04

Mail : mairie.morthomiers@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 673
- Conseillers communautaires : 2



PLAIMPIED-GIVAUDINS [18340]

Patrick BARNIER (depuis
mars 2010), maire et
7^e Vice-président (depuis
juin 2010) en charge des
Bâtiments communautaires
et de l'Accessibilité

10, rue Saint-Martin

Tél. : 02 48 50 88 60

Fax : 02 48 25 57 61

Mail : mairiedeplaimpied@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 1 678
- Conseillers communautaires : 3



SAINT-DOULCHARD [18230]

Daniel BEZARD, maire
et 2^e Vice-président en
charge du Développement
économique et de la
Politique de la ville

Avenue du Général de Gaulle

Tél. : 02 48 23 52 52

Fax : 02 48 24 81 29

Mail : contact@mairie-saintdoulchard.fr

Site Internet : www.mairie-saintdoulchard.fr

- Nb d'habitants : 8 941
- Conseillers communautaires : 11



SAINT-GERMAIN-DU-PUY [18390]

Maxime CAMUZAT, maire
et 3^e Vice-président en
charge de la Voirie et du
Stationnement d'intérêt
communautaire

Rue Joliot Curie

Tél. : 02 48 30 84 18

Fax : 02 48 30 67 52

Mail : info@saintgermaindupuy.fr

Site Internet : www.saintgermaindupuy.fr

- Nb d'habitants : 4 846
- Conseillers communautaires : 6



SAINT-JUST [18340]

Jean-Paul JOFFROY, maire et
11^e Vice-président en charge
de l'Assainissement non
collectif

1, place de la Mairie

Tél. : 02 48 25 62 21

Fax : 02 48 25 51 43

Mail : mairie.stjust18@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 586
- Conseillers communautaires : 2



SAINT-MICHEL DE VOLANGIS [18390]

Jean-Marc GODARD,
maire et 12^e Vice-président
en charge des Ressources
humaines

Rue de Bel Air

Tél. : 02 48 69 35 74

Fax : 02 48 69 43 18

Mail : mairie-st-michel@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 439
- Conseillers communautaires : 2



TROUY [18570]

Gérard SANTOSUOSSO,
maire et 5^e Vice-président
en charge de la Solidarité
communautaire et de la
Prospective

Place du 8 mai

Tél. : 02 48 64 78 18

Fax : 02 48 64 74 96

Mail : mairie.trouy@wanadoo.fr

Site Internet : www.villedetrouy.fr

- Nb d'habitants : 3 826
- Conseillers communautaires : 5



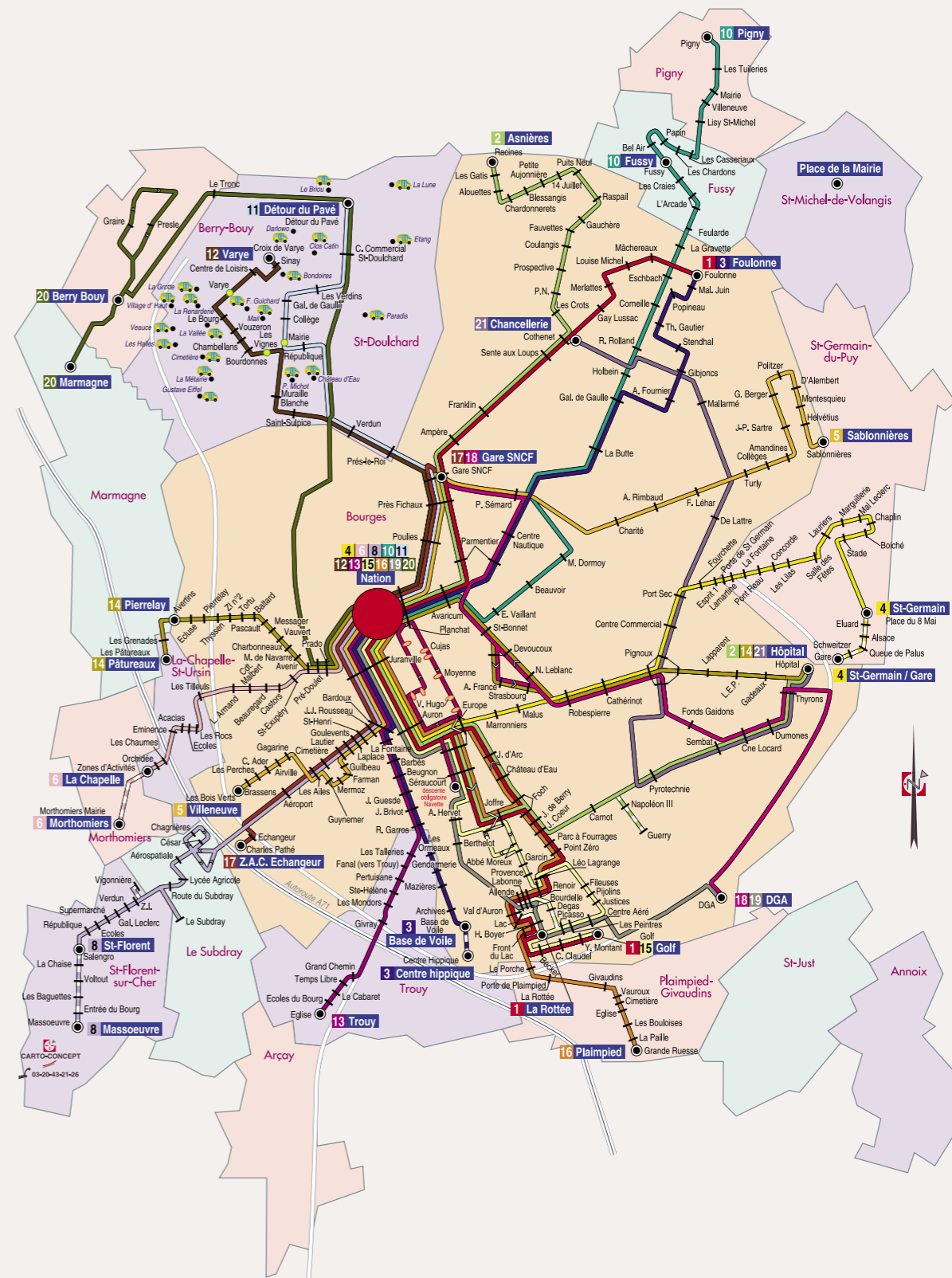
Des parcs d'activités en plein essor



- Parcs gérés par Bourges Plus
- Nouveaux parcs disponibles
- Parcs non gérés par Bourges Plus
- Rode



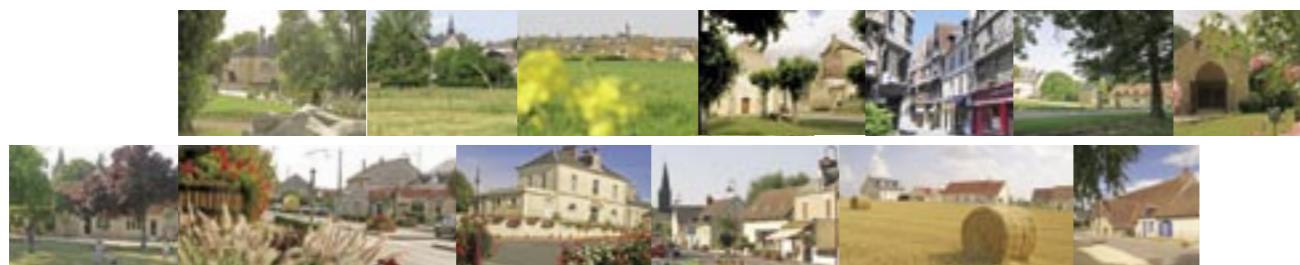
Un réseau de transports de qualité, pour tous



21 lignes urbaines

Bourges Plus Les compétences communautaires

- **Le développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire.
 - **L'aménagement de l'espace communautaire** : Schéma directeur (devenu SCOT), création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains.
 - **L'équilibre social de l'habitat** : PLH, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
 - **La politique de la ville** : dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.
 - **La voirie et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**
 - **Eau.**
 - **Assainissement.**
 - **Aménagement et gestion des aires de stationnement pour les gens du voyage.**
 - **Archéologie préventive.**
- **Perspectives 2010** : transfert des compétences **Environnement et Cadre de vie** et **Incendie et Secours** à Bourges Plus.



UNE ADMINISTRATION A VOTRE SERVICE

Bourges Plus, ce sont 214 agents qui mettent en œuvre les grandes orientations définies par les élus, au service des habitants du territoire.

Services

SECRETARIAT DES ASSEMBLÉES
RESSOURCES HUMAINES
JURIDIQUE - CONTRATS PUBLICS FONCIERS
FINANCES
INFORMATIQUE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET QOM
SIG
SERVICES TECHNIQUES

SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Le service Secrétariat des Assemblées, composé de 3 agents, a principalement pour mission d'assurer la préparation et le suivi des Instances communautaires (Bureaux et Conseils), ainsi que les instances du Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (Comités et Bureaux du SIRDAB). Ce service gère également la signature et le suivi des Arrêtés et des Décisions du Président de Bourges Plus et du SIRDAB.

La préparation et le suivi des décisions prises par les instances communautaires représentent une activité importante pour les services de la Communauté d'agglomération. Les délibérations sont adoptées par le Conseil Communautaire, le Bureau Délibératif, et le Président auxquels ils ont donné délégation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le **Conseil Communautaire** est composé de **80 délégués** représentant 14 communes. Cette instance comprend le **Président**, **14 Vice-Présidents** et **65 Conseillers Communautaires**, qui se réunissent en séance publique. Au sein du Conseil Communautaire, les sièges sont répartis en fonction de la démographie des communes.

En 2009, 4 séances du Conseil Communautaire ont été organisées. **152 délibérations** ont été prises.



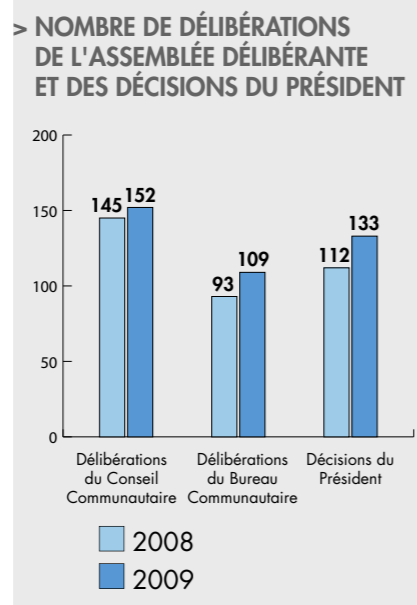
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau se réunit régulièrement, tous les 15 jours, pour instruire l'ensemble des affaires de gestion courante de Bourges Plus.

Le Bureau Communautaire, composé du Président de Bourges Plus et des 14 Vice-Présidents, s'est réuni 17 fois sous forme délibérative (109 délibérations) et 19 fois en informatif.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président a été amené à prendre et à signer **133 décisions** au cours de l'année 2009.



ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président a été amené à prendre et à signer **16 arrêtés** (hors arrêtés relatifs au Personnel) au cours de l'année 2009.

NOTIFICATIONS

202 notifications diverses, hors marchés (arrêtés, contrats, conventions, décisions de subvention concernant les aides à la pierre...) ont été envoyées, avec une gestion induite classique (suivi des retours, rappel en cas de non-réponse, ventilation auprès des services...).

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

La Communauté d'agglomération compte les 10 commissions communautaires permanentes :

- Finances, Budget, Programmation,
- Administration Générale, Ressources Humaines,
- Développement Economique,
- Equilibre social de l'Habitat, Politique de la Ville, Gens du voyage,
- Eau, Assainissement Collectif et Assainissement non Collectif,
- Urbanisme, Archéologie,
- Transports,
- Voirie et Stationnement d'intérêt communautaire et Bâtiments,
- Solidarité Communautaire et Prospective,
- Environnement et Développement Durable.



COMMISSIONS LOCALES D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

Suite à l'extension des compétences optionnelles de la Communauté d'agglomération de Bourges aux matières relevant de la compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie" effective au 1^{er} janvier 2010, la CLECT s'est réunie le 25 mai 2009 dans les locaux de Bourges Plus.

OBJECTIFS D'ACTIVITÉ

- **100 %** des comptes rendus synthétiques des Conseils Communautaires ont été élaborés et affichés pour consultation du public sous 8 jours.
- **91 %** des délibérations des Conseils Communautaires ont été déposés en Préfecture dans un délai inférieur à 15 jours.
- **100 %** des délibérations des Bureaux Communautaires ont été rendues exécutoires et transmises aux services concernés dans un délai inférieur à 12 jours ouvrés.

gestion dématérialisée des actes (hors arrêtés Ressources Humaines), le module Décisions/Arrêtés a été installé et une formation a été dispensée au groupe projet en juin 2009. Le renouvellement de l'architecture technique informatique principale et des services de réseaux associés en septembre 2009 a occasionné un retard dans l'utilisation de ce module. La poursuite du déploiement des Décisions/Arrêtés par voie dématérialisée est donc prévue en 2010.

Partenariat avec la Direction des Archives Départementales pour la gestion et le traitement des Archives de Bourges Plus.

La plupart des tableaux de gestion des services ont été établis et validés par la Direction des Archives Départementales. La phase de tri a pu être commencée pour aboutir à la phase d'élimination et/ou de versement des archives définitives au Service d'Archives de la Ville de Bourges. Pour cela, une convention entre Bourges Plus et le Service d'archives de la Ville de Bourges a été établie, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2010.

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION

Mise en œuvre de la dématérialisation des actes en Préfecture :

Depuis mars 2009, l'ensemble des actes de Bourges Plus (hors arrêtés propres aux Ressources Humaines) sont transmis en Préfecture par voie dématérialisée, réduisant ainsi le délai d'exécution des actes et le nombre d'exemplaires "papier".

Mise en œuvre du module décisions/arrêtés du logiciel Actes Office :

Dans le cadre de la poursuite du déploiement du logiciel pour la

Syndicat Intercommunal pour la révision et le suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (S.I.R.D.A.B.)

- **Comites syndicaux**
2 séances du Comité Syndical ont été organisées, représentant 10 délibérations déposées en Préfecture.

Outre l'organisation des instances, le Secrétariat des Assemblées a participé aux réunions préparatoires avec la Direction du Développement Territorial et de la Prospective et les services de l'Etat en vue de la procédure d'adhésion de la Communauté de Fercher-Pays Florentais au SIRDAB.

- **Bureaux syndicaux**
Le Bureau Syndical s'est réuni 1 fois en délibératif représentant 3 délibérations et 2 fois en informatif.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service Ressources Humaines de Bourges Plus gère l'ensemble du personnel communautaire, depuis le 1^{er} janvier 2006. Les effectifs, à la fin 2009, sont de **214 agents** tous statuts confondus.

	HOMMES	FEMMES
214 Agents tous statuts confondus	142 (66 %)	72 (34 %)
173 fonctionnaires (77,57 %)	122	51
32 non titulaires dont 3 remplaçants sur l'article 3, alinéa 1 et 1 collaborateur de cabinet (14,96 %)	17	15
9 Agents saisonniers (4,21 %)	3	6

> RÉPARTITION PAR FILIÈRE

	AGENTS	dont TITULAIRES
ADMINISTRATIVE	61	51
TECHNIQUE	132	119
CULTURELLE	21	3

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE PROMOTION INTERNE

	HOMMES	FEMMES
Avancements de grade	10 (77 %)	3 (23 %)
Avancements d'échelon	57 (66%)	29 (34 %)
Promotion interne	0	1

UN RECRUTEMENT MAÎTRISÉ

- 830 candidatures reçues
- 378 candidatures spontanées
- 20 candidatures pour emploi saisonnier
- 432 candidatures en réponse à offre d'emploi
- 56 recrutements dont 36 pour des postes de technicien de fouille ou archéologue assistant
- 4 recrutements confiés à un cabinet de recrutement
- 24 jurys de recrutement menés en interne
- 76 personnes reçues en entretien
- Délai moyen de recrutement : 4 mois entre l'émergence du besoin et la prise de fonction de l'agent
- Participation au Forum de l'Emploi et à l'Handicafé.



> ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN 2009

	EFFECTIF AU 01/01/2009	ARRIVÉES	DÉPARTS	EFFECTIFS AU 31/12/2009	ÉVOLUTION
FONCTIONNAIRES	166	10	-3	173	+7
NON-TITULAIRES	25	56	-40	41	+16
EFFECTIF TOTAL	191	66	-43	214	+23

Par ailleurs, 89 demandes de stage ont été réceptionnées et 9 stagiaires accueillis dans nos services.

> NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES ET RÉMUNÉRÉES

Filière administrative : 2422 (+13,7 %)
Filière technique : 2757 (+28,4 %)

> RELATIONS SOCIALES

- 4 séances du CTP (Comité technique paritaire),
- 121 jours d'absence pour motif syndical,
- 42 jours de grève (mot d'ordre national).



Coût moyen de formation par agent : **607 €**

UNE POLITIQUE DE FORMATION INTERNE SOUTENUE

Nombre de jours de formation : **957 jours**

- Catégorie A : 138 jours
- Catégorie B : 294 jours
- Catégorie C : 525 jours

Coût des formations 2009 : **128 719 €**, soit un budget équivalent à 3 fois la cotisation obligatoire versée au CNFPT.

Nombre d'actions suivies : **101**

- Catégorie A : 43
- Catégorie B : 128
- Catégorie C : 250

Nombre d'agents sur un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation en 2009 : **191**

Nombre d'agents sur un emploi permanent ayant bénéficié d'une action de préparation au concours : **27 pour un total de 176 jours.**

Nombre de jours de formation par agent occupant un emploi permanent : **4,7**

- Catégorie A : 3,4
- Catégorie B : 7,0
- Catégorie C : 4,3

Coût moyen d'une journée de formation : **152 €**

Type de formation : Agents occupant un emploi permanent :

Préparation Concours et Examens Professionnels : **17%**
Formations prévues par les statuts particuliers : **6%**
Formation continue : **77%**

GESTION DES CARRIÈRES	Prise en compte de la parité Point en réunion de suivi trimestriel des objectifs d'amélioration	Atteint
	Amélioration dans la vulgarisation des notes de service Point en réunion de suivi trimestriel des objectifs d'amélioration	Atteint
GPEC	Définition et mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Point en réunion de suivi trimestriel des objectifs d'amélioration	Atteint
RECRUTEMENT	Etude et mise en œuvre d'une politique d'apprentissage eau et assainissement Point en réunion de suivi trimestriel des objectifs d'amélioration	Atteint
	Evaluation trimestrielle des procédures de recrutement avec propositions de plans d'actions Point en réunion de suivi trimestriel des objectifs d'amélioration	Abandonné
CLIMAT SOCIAL	Mesure du turn-over à Bourges Plus – Proposition de mise en place d'indicateurs Point en réunion de suivi trimestriel des objectifs d'amélioration	Atteint
MOYENS GÉNÉRAUX	Processus d'organisation du courrier pour la mise en place d'un logiciel Point en réunion de suivi trimestriel des objectifs d'amélioration	Atteint
	Taux de marchés non programmés ou annoncés sans date : Maximum 24% en 2009 (pour mémoire 29,16% en 2008) Point en réunion de suivi trimestriel des objectifs d'amélioration	Non Atteint Marché 2010 planifié. Planification respectée à ce jour.

JURIDIQUE CONTRATS PUBLICS FONCIERS

Le **Service Juridique**, processus transversal, exerce 11 activités :

- > Marchés publics, éthique de l'achat public
- > Délégations de service public et autres contrats publics
- > Achats transversaux
- > Assurances
- > Acquisitions foncières
- > Mission de conseil
- > Servitudes
- > Baux
- > Contentieux
- > Conventions : antennes-relais, gestion du patrimoine immobilier
- > Commandes et gestion documentaire y compris gestion des avis en presse

Implication dans la démarche QSEE :

Dans le cadre de la **démarche qualité "Ethique" SA 8000**, le Chef de Service juridique est également **Référent Ethique Direction**.



MARCHÉS PUBLICS - DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS - AUTRES CONTRATS

INDICATEURS	2007	2008	2009
Marchés lancés en procédure adaptée (MAPA) ⁽¹⁾	23	39	37
Marchés formalisés lancés (hors MAPA) ⁽¹⁾	49	13	13
Marchés infructueux	7	9	5
Marchés sans suite	1	0	1
TOTAL marchés lancés (dont opérations à lots)	80	61	50
Marchés notifiés ⁽²⁾	55	82	63
Commissions d'appels d'offres Bourges Plus	23	18	10
Commissions d'appels d'offres SIRDAB	2	0	0
Jurys de concours		1	5
Ouverture de plis MAPA	10	36	32
Lettres précisions sur rejet offre après envoi 1 ^{ère} lettre annonçant le rejet	15	86	65
Nombre d'avenants notifiés	19	18	30
Nombre d'actes de sous-traitance traités notifiés	18	32	30
Nombre de mises au point rédigées	17	16	9
Nombre de décisions rédigées par le service juridique	22	46	35
Nombre de rapports pour les Bureaux et Conseils communautaires	38	34	23
Nombre d'arrêtés rédigés	24	25	6
Nombre d'offres dématérialisées reçues	3	0	2

⁽¹⁾ sont comptabilisées les "opérations" lancées ; elles peuvent chacune comporter plusieurs lots. ⁽²⁾ nombre de lots notifiés.

INDICATEURS	2007	2008	2009
DSP lancées	0	1	0
DSP notifiées	0	0	0
CAO organisées pour les DSP	0	2	0

MISSION DE CONSEIL

Le service juridique a une mission de conseil pour la collectivité dans le domaine juridique.

ACQUISITIONS FONCIÈRES ET CONVENTIONS - SERVITUDES - BAUX - CONVENTIONS ANTENNES RELAIS AVEC LES OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES

Acquisitions foncières	2007	2008	2009
Nombre de dossiers initiés	12	6	13
Nombre d'achats réalisés	7	6	7*
Nombre d'achats en cours	10	8	2**

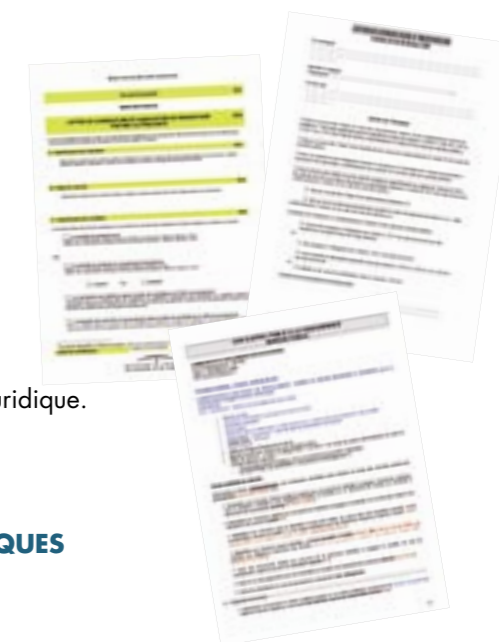
Conventions dans le cadre des acquisitions foncières	2007	2008	2009
Nombre de dossiers initiés	5	2	9***

SERVITUDES	2007	2008	2009
Nombre de dossiers initiés	11	7	3
Nombre de servitudes réalisées	0	4	2
Nombres de servitudes en cours	15	16	17

Conventions antennes relais opérateurs téléphoniques	2007	2008	2009
Nombre de conventions refaites	3	0	1

CONTENTIEUX

Aucun contentieux n'a été enregistré en 2009.



* dont 1 échange -
** dont 1 VEFA (Précision : il y a aussi 1 cession non intégrée dans les chiffres)

*** Dont :
- 4 conventions d'occupation précaire
- 1 convention cadre (sans suite)
- 1 convention avec la SAFER
- 3 baux commerciaux



FINANCES

Le **Service Financier** de Bourges Plus a pour missions :

- > Le contrôle des engagements de dépenses ;
- > Le mandatement des dépenses (investissement et fonctionnement) ;
- > Le suivi financier des marchés : bons de commande et certificats de paiement établis à partir d'un applicatif spécifique "solon" ;
- > L'émission des titres de recettes ;
- > La recherche de financements, l'élaboration et l'envoi des dossiers de demande de subventions, ainsi que le suivi et l'encaissement des financements obtenus ;
- > Le suivi de la dette ;
- > La confection des budgets (budget principal et 6 budgets annexes) ;
- > Le suivi du patrimoine.

En 2009, trois nouveaux budgets annexes ont été créés :

- > **Pôle tertiaire COMITEC**
- > **Technopôle LAHITOLLE**
- > **Pôle Commercial CHANCELLERIE**

Le service participe également à l'élaboration et au suivi du budget du SIRDAB.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE

OPÉRATIONS RÉALISÉES	EXERCICE 2008				TOTAL	EXERCICE 2009							TOTAL
	Principal	Eau	Assainissement			Principal	Eau	Assainissement		1	2	3	
			Collectif	Non Collectif				Collectif	Non Collectif				
Mandats émis	2258	2333	2113	78	6782	2498	2266	2037	72	11	11	38	6933
Titres de recettes	205	340	595	2151	3291	202	247	638	774	0	0	0	1861

Entre 2008 et 2009, il ressort une augmentation des mandats émis de 2,22 % et une diminution des titres de recettes de 43,45 %, cette dernière étant principalement imputable au Budget Annexe Assainissement Non Collectif où avait été titré l'équivalent de plusieurs exercices en 2008.



MASSES BUDGÉTAIRES - RÉSULTATS

Les réalisations et le résultat 2009 sont répartis sur sept budgets.

> BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT en €		FONCTIONNEMENT en €	
RECETTES 2009	12 628 959,80	RECETTES 2009	45 355 891,29
DÉPENSES 2009	11 070 930,83	DÉPENSES 2009	41 521 931,36
Résultat Exercice 2009	1 558 028,97	Résultat Exercice 2009	3 833 959,93
Résultat Reporté Exercice 2008	- 2 121 957,23	Résultat Reporté Exercice 2008	0
RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 563 928,26	RÉSULTAT DE CLÔTURE	3 833 959,93

> BUDGET EAU

INVESTISSEMENT en €		FONCTIONNEMENT en €	
RECETTES 2009	4 208 308,84	RECETTES 2009	10 355 977,41
DÉPENSES 2009	3 788 534,18	DÉPENSES 2009	8 013 940,57
Résultat Exercice 2009	419 774,66	Résultat Exercice 2009	2 342 036,84
Résultat Exercice 2008	- 690 420,88	Résultat Exercice 2008	54 265,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 270 646,22	RÉSULTAT DE CLÔTURE	2 396 301,84

> BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INVESTISSEMENT en €		FONCTIONNEMENT en €	
RECETTES 2009	5 095 466,32	RECETTES 2009	10 244 362,29
DÉPENSES 2009	4 727 134,62	DÉPENSES 2009	7 443 203,81
Résultat Exercice 2009	368 331,70	Résultat Exercice 2009	2 801 158,48
Résultat Exercice 2008	- 2 234 032,21	Résultat Exercice 2008	208 897,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 1 865 700,51	RÉSULTAT DE CLÔTURE	3 010 055,48

> BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INVESTISSEMENT en €		FONCTIONNEMENT en €	
RECETTES 2009	0	RECETTES 2009	88 933,67
DÉPENSES 2009	0	DÉPENSES 2009	88 933,67
Résultat Exercice 2009	0	Résultat Exercice 2009	0
Résultat Exercice 2008	0	Résultat Exercice 2008	0
RÉSULTAT DE CLÔTURE	0	RÉSULTAT DE CLÔTURE	0

> BUDGET LAHITOLLE

INVESTISSEMENT en €		FONCTIONNEMENT en €	
RECETTES 2009	0	RECETTES 2009	0
DÉPENSES 2009	292 080,16	DÉPENSES 2009	0
Résultat Exercice 2009	- 292 080,16	Résultat Exercice 2009	0
Résultat Exercice 2008	0	Résultat Exercice 2008	0
RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 292 080,16	RÉSULTAT DE CLÔTURE	0

> BUDGET COMITEC

INVESTISSEMENT en €		FONCTIONNEMENT en €	
RECETTES 2009	0	RECETTES 2009	0
DÉPENSES 2009	23 589,39	DÉPENSES 2009	0
Résultat Exercice 2009	- 23 589,39	Résultat Exercice 2009	0
Résultat Exercice 2008	0	Résultat Exercice 2008	0
RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 23 589,39	RÉSULTAT DE CLÔTURE	0

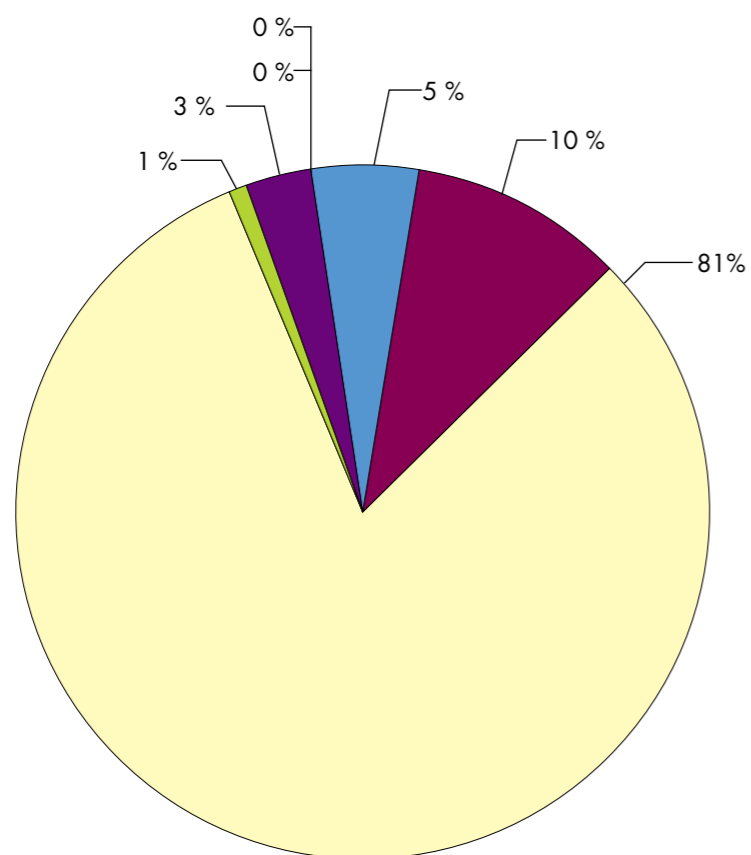
> BUDGET CHANCELLERIE

INVESTISSEMENT en €		FONCTIONNEMENT en €	
RECETTES 2009	0	RECETTES 2009	0
DÉPENSES 2009	384 043,57	DÉPENSES 2009	0
Résultat Exercice 2009	- 384 043,57	Résultat Exercice 2009	0
Résultat Exercice 2008	0	Résultat Exercice 2008	0
RÉSULTAT DE CLÔTURE	- 384 043,57	RÉSULTAT DE CLÔTURE	0

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009 - BUDGET PRINCIPAL en €

011	Charges à caractère général	2 113 325,97
012	Charges de personnel	4 255 181,82
014	Atténuation de produits	33 671 406,02
042	Dotations aux amortissements	428 496,77
65	Autres charges de gestion courante	1 036 426,36
66	Charges financières	4 646,99
67	Charges Exceptionnelles	12 447,43
Total Général		41 521 931,36

> RÉPARTITION DES CHARGES 2009



- 011 Charges à caractère général : Fournitures, Honoraires, Entretien...
- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuation de produits
- 042 Dotations aux amortissements (Écriture d'ordre)
- 65 Autres Charges de Gestion Courante
- 66 Charges Financières
- 67 Charges Exceptionnelles (Subvention d'équilibre ANC)

INFORMATIQUE

DOMAINE INFORMATIQUE

A la fin de l'année 2009 et sur l'ensemble des sites Bourges Plus, l'environnement technique était composé de :

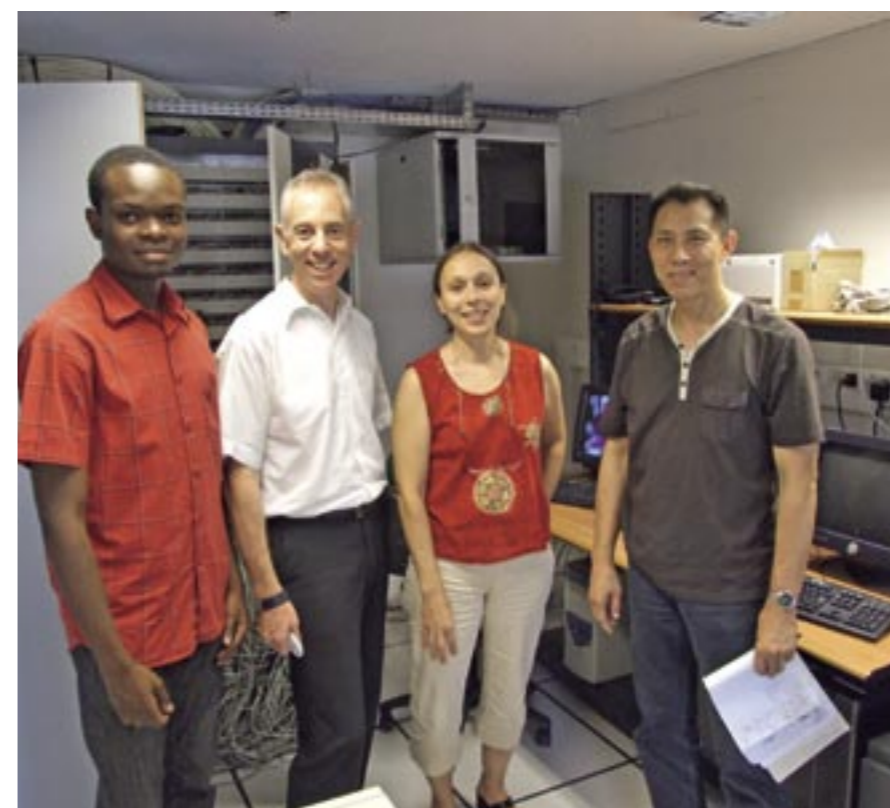
- Un ensemble de moyens technologiques hébergés et supervisés par la société RMI-ADISTA (Nancy) composé de :
 - 15 serveurs de fichiers et d'applications
 - Un système de sauvegarde et de protection des données
 - Un cœur de réseau permettant l'usage de liaisons Haut-Débit entre les sites Bourges Plus
- 4 serveurs techniques localisés sur le site Foch (variation 2008 : - 63,64 %)
- 1 serveur de données réservé au Bureau d'Etudes Techniques et localisé sur le site Foch
- 5 réseaux locaux interconnectés
- 164 postes de travail individuels (fixes et mobiles – variation 2008 : + 5,13 %)
- 13 systèmes multifonctions de traitement de documents (copie, impression à partir de chaque poste de travail, numérisation à destination de chaque poste de travail, télécopie directe et à partir de chaque poste de travail, production NB et couleur, formats A4 et A3, modules de finition des documents)

- 11 systèmes d'impression partagés reliés aux réseaux informatiques (parc rationalisé et mutualisé avec celui des systèmes multifonctions de traitement de documents)
- 2 systèmes d'impression graphique grand format couleur
- 1 système de numérisation et d'impression graphique grand format couleur

TÉLÉPHONIE FIXE

A la fin de l'année 2009, l'environnement technique était composé de :

- 5 réseaux locaux interconnectés
- 5 autocommutateurs numériques assurant le fonctionnement des installations ainsi que le traitement des communications
- 155 postes téléphoniques, majoritairement numériques (variation 2008 : + 2,65 %)
- 1 passerelle permettant de simuler l'appel de portable à portable à partir des postes fixes
- 1 passerelle permettant d'acheminer les communications de type "Radio" entre les véhicules de Bourges Plus et le réseau téléphonique
- 2 télécopieurs analogiques.



INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT

Pendant l'année 2009, le service Informatique a traité :

- 41 demandes de création, modification ou suppression de profils utilisateurs (variation 2008 : - 16,32 %)
- 34 demandes d'intervention concernant les réseaux informatiques et téléphoniques (pas de mesure en 2008)
- 316 demandes d'intervention concernant des dysfonctionnements sans gravité (pas de mesure en 2008)
- 193 demandes d'intervention concernant des dysfonctionnements sans conséquence bloquante (pas de mesure en 2008)
- 91 demandes d'intervention concernant des dysfonctionnements avec conséquence bloquante (pas de mesure en 2008)
- 35 relevés d'anomalie (corrigés - variation 2008 : + 34,62 %)
- 3 suggestions d'amélioration (clôturées - variation 2008 : - 50,00 %)
- 3 actions et projets d'amélioration (clôturés ou en cours - variation 2008 : - 25,00 %)
- Maintenance corrective et préventive des installations et des équipements
- Conseils aux utilisateurs
- Administration et exploitation des systèmes et réseaux
- 5 actions de maintenance corrective et évolutive réalisées sur le logiciel de gestion administrative "Max Finances et Ressources Humaines" (variation 2008 : - 64,28 %)
- 17 actions de maintenance corrective et évolutive réalisées sur le logiciel de gestion des Actes Administratifs "Actes Office" (variation 2008 : + 41,67 %)

En 2009, les axes de développement du service Informatique se sont orientés vers :

- La mise en œuvre du changement d'architecture technique informatique :
 - > Définition et mise en production de la plateforme d'hébergement,
 - > Mise en place des réseaux de communication,
 - > Installation des applications en relation avec les éditeurs et fournisseurs,
 - > Recette technique,
 - > Tests Métiers (implication et participation fortes des Maîtrises d'Ouvrage Bourges Plus),
 - > Formation des utilisateurs(trices),
 - > Migration vers le nouvel environnement,
 - > Assistance spécifique aux utilisateurs(trices),
 - > Adaptation itérative du contexte technique.
- Les Projets du Portefeuille "OSSI" (Organisation Stratégique du Système d'Information) :
 - > "AMO" - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Suivi des prestataires et des opérations
 - > "GCP" - Gestion Collaborative des Projets Participation à la mise en œuvre de l'outil de Gestion de Projets Bourges Plus
 - > "HSUP" - Gestion des Heures Supplémentaires du Personnel-Participation à la définition des besoins et à la réalisation d'un Cahier des Charges
 - > "COURRIER" - Gestion du Courrier Participation à la préparation du Cahier des Charges
 - > "RENMAT" - Renouvellement du parc de Matériels informatiques individuels Choix du prestataire et début d'exécution du Marché
 - > "TELCO" - Renouvellement des Marchés de Télécommunications Publicité - Choix des fournisseurs - Exécution du Marché et mise en place des moyens
 - > Redéfinition du périmètre de couverture du Schéma Directeur Informatique.



En 2008, les différentes étapes du Projet de renouvellement d'architecture technique informatique (OSSI-AICP3) ont monopolisé de manière extrêmement importante le personnel affecté au Service Informatique (renfort temporaire d'une ressource). En conséquence, les mesures de disponibilité des équipements et applications concernées par ces opérations ont été neutralisées pendant le dernier trimestre. En dehors de ces périodes, le taux de disponibilité du Système d'Information était de 99,88 % (base de 250 jours travaillés / 1750 heures - moins de 2 heures d'indisponibilité totale).

- La construction d'un Réseau Privé Virtuel (VPN) permettant l'accès généralisé et sécurisé au Système d'Information Bourges Plus depuis Internet ainsi que la convergence "Voix-Données" (synchronisation d'éléments courriels, calendriers, contacts... avec les équipements de téléphonie mobile individuels)
- L'évolution du réseau de communication : raccordement de Bourges Plus à la boucle "Fibre Optique" de Bourges
- L'évolution de l'ensemble des outils bureautiques mis à disposition des collaborateurs(trices) de Bourges Plus
- L'évolution du système de protection contre les menaces virales électroniques (Anti-virus)
- La participation à l'étude et à l'implantation du Produit "ImmoGest" (Bourges Plus Développement)
- Le renouvellement complet du système téléphonique utilisé sur le site Aéroport
- Le renouvellement et la dotation en matériels divers et ordinateurs individuels spécialisés.



DÉVELOPPEMENT DURABLE QOM : QUALITÉ, ORGANISATION, MÉTHODE



MAÎTRISE DE L'AMÉLIORATION PERMANENTE Audit de renouvellement 2009

Renouvellement des 4 certifications malgré la non-conformité majeure relevée lors de l'audit externe réalisé par Bureau Veritas Certification qui a été corrigée :

Les non-conformités doivent faire l'objet d'une analyse des causes et d'une revue de l'efficacité des actions mises en place. Dans les fiches de remontée et de traitement des anomalies disponibles sur l'intranet, les analyses de causes ne sont pas formalisées, et la mesure de l'efficacité de chaque action engagée n'est pas réalisée et formalisée.

Corrections apportées :

- Mise en place d'une charte sur l'utilisation du système intégré de Management Développement durable
- Les modifications du workflow relevés d'anomalies
- Création d'un Mode Opérateur sur l'analyse des causes
- Les Modifications du workflow actions d'amélioration
- Création d'un Mode Opérateur sur la conduite des réunions de service QSEE
- Les modifications de la PRO QSEE 02 "Conduite des améliorations QSEE"
- Traitement de trois exemples de dysfonctionnements actuels
- Communication
- Sensibilisation de l'ensemble du personnel.

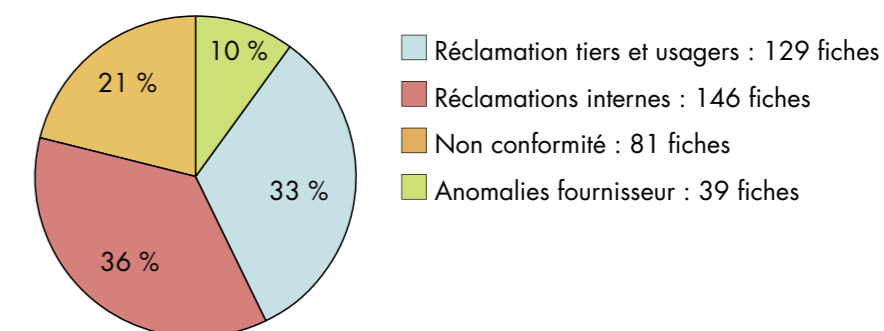
> INDICATEURS DE RÉSULTATS ET COMPARAISON PAR RAPPORT À 2008

- **Indicateurs de résultats 2008**
Taux de révision des documents : **96,7%**
Nombre de relevés* émis : **1 346**
Objectif fixé pour 2008 : 720 relevés.
- **Indicateurs de résultats 2009**
Taux de révision des documents : 84%
Nombre de relevés* émis : 1 719
Objectif fixé pour 2009 : 780 relevés.

Les documents non révisés au 31/12/2008 (12 au total) ont été revus au cours du premier trimestre 2009.

* Les relevés concernés sont : relevés d'anomalie, relevés de risques et suggestions d'amélioration.

> RÉPARTITION DES RELEVÉS D'ANOMALIE PAR TYPE



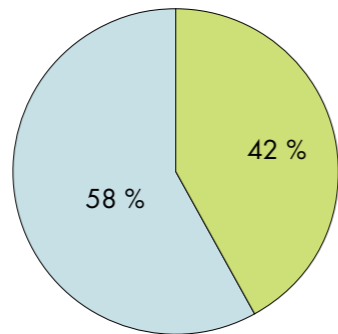
Par rapport à l'année 2008, les réclamations tiers/usagers, les réclamations internes et les anomalies fournisseurs n'évoluent pas. Concernant les fiches de non-conformité, une baisse 43,75% est constatée ce qui montre une amélioration significative au niveau du fonctionnement interne de chaque processus.

> LES ACTIONS D'AMÉLIORATION

91 actions émises en 2009.

- Actions réalisées : 53
- Actions en cours : 38

Bonne dynamique, équivalente à 2008 (94 actions émises en 2008). Le taux de réalisation des actions mises en place est en légère baisse, 58 % contre 61% en 2008.



> L'AMÉLIORATION PERMANENTE

• Approche processus

Revue de Direction annuelle : L'année 2009 s'est clôturée par la réalisation d'une revue de direction annuelle permettant à la fois de mesurer l'efficacité de chaque processus et d'identifier clairement les besoins en ressources (moyens humains, matériels et financiers) de ces processus.

73 % des objectifs sont atteints.

• Mode projet :

Revue mensuelle des projets stratégiques organisée sur l'année 2009. Formation et déploiement progressif de l'outil de gestion collaborative de projets auprès des chefs de projets.

ENVIRONNEMENT

Le périmètre de certification ISO 14001 concerne l'ensemble des activités administratives de Bourges Plus en appui aux processus Métiers.

L'un des principaux impacts identifiés du processus environnemental concerne la maîtrise de nos consommations dans l'objectif de réduire les impacts environnementaux de notre activité.

Indicateur	Moyens de mesure	Résultat 2009
Suivi Consommation Electricité (KW) Objectif : - 5%	Conso 2009 : 98 279 Conso 2008 : 98 071	0 %
Suivi Consommation Papier (T) Objectif - 5%	Conso 2009 : 5 414 Conso 2008 : 5 920	- 9 %
Suivi Consommation Carburants (L) Objectif - 5%	Conso 2009 : 94 755 Conso 2008 : 92 961	+ 2%
Suivi Consommation Gaz (m³)	Conso 2009 : 15 629 Conso 2008 : 15 319	+2%

> LA CONSOMMATION DE PAPIER PAR L'AGGLOMÉRATION

Concernant la consommation de papier les résultats sont encourageants, puisqu'en 2005 la consommation était de 5,500 tonnes, et en 2009 elle est de 5,365 tonnes soit une légère baisse en volume.

En valeur relative, en fonction de l'effectif, en 2005 le ratio était de 36,4 kg/an/agent, en 2009, le ratio est de 25 kg/an/agent soit une baisse de 31 %.

Ces résultats mettent en évidence que les actions engagées depuis plusieurs années comme les plus récentes sont source de réelles économies pour notre structure mais également pour la réduction de nos impacts sur l'environnement :

- Réalisation des impressions en recto-verso,
- Réutilisation du papier imprimé sur une face comme brouillon,
- Envoi des documents par voie numérique plutôt que papier, en particulier lié au déploiement de l'extranet,
- Utilisation de vidéo projecteurs lors des réunions,
- Dématérialisation des actes avec la Préfecture,
- Dématérialisation des demandes relatives à l'assainissement.

Consommation globale de papier		
Année	2005	2009
Tonnes de papier	5,5	5,365

Consommation de papier par agent		
Année	2005	2009
Kg de papier	36,4	25



SANTÉ ET SÉCURITÉ

> INDICATEURS DE RESULTATS

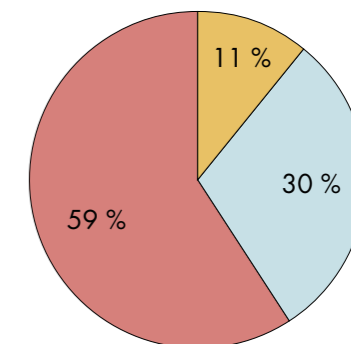
ACCIDENTS DU TRAVAIL	SINISTRALITÉ AUTOMOBILE	DOMMAGES AUX RÉSEAUX ENTERRÉS
<ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence (Tf) des accidents du travail (AT) : 21,17 Diminution de 25% par rapport à 2008. Taux de gravité (Tg) des accidents du travail (AT) : 0,37 Diminution de 53% par rapport à 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de sinistralité automobile (Ts) : 4,1 Diminution de 10% par rapport à 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dommages sur réseaux enterrés : 7 + 2 dommages par rapport à 2008.

Tf = (nombre d'AT avec arrêt de travail > 1 jour x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées dans l'année
 Tg = (nombre de jours d'arrêt de travail suite à AT x 1 000) / nombre d'heures travaillées dans l'année
 Ts = (nombre d'accidents automobiles engageant la responsabilité de Bourges Plus x 100 000 / nombre de kms parcourus)

> INDICATEURS DE RISQUES

Document Unique : Pourcentage de risques par niveau de priorité :

- Risques de priorité 1 (P1) : 11 %
- Risques de priorité 2 (P2) : 30 %
- Risques de priorité 3 (P3) : 59 %



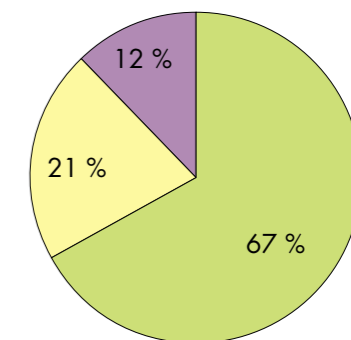
> INDICATEURS DE MOYENS

Budget formations (santé et sécurité) : 30 000 euros.

> PROGRAMME SANTÉ ET SÉCURITÉ

Bilan des actions menées en 2009 :

- Pourcentage d'actions réalisées : 67 %
- Pourcentage d'actions en cours et continuées sur 2010 : 21 %
- Pourcentage d'actions à réaliser sur 2010 : 12 %



Exemples d'actions menées sur 2009 :

- Formations : Prévention des risques liés à l'activité physique / travail en hauteur / CACES...
- Maîtrise des risques liés à la sous-traitance,
- Mise en place d'indicateurs psychosociaux,
- Démarche de prévention du risque routier,
- Mise en place du Plan de Continuité d'Activité "Pandémie grippale"...

> PROJETS

Deux projets stratégiques en cours d'étude sur 2009 :

- Mise en place du plan de continuité d'activité de Bourges Plus,
- Mise en place d'une démarche de prévention des risques psychosociaux.

> ACTEURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les réseaux

- Réseau ACMO : 6 ACMO / 14 réunions
- Réseau Sauveteurs Secouristes : 47 agents (21% de l'effectif)
- Réseau incendie : 17 agents

Groupe de travail :

- Comité d'Hygiène et de Sécurité : 4 réunions.

Prestataires externes :

- Médecin du travail
- Organismes de contrôle
- Organismes de formation.
- Experts : ingénieurs "hygiène et sécurité"...
- ACFI du Centre de Gestion : 8 inspections

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

GEOMATIQUE

> INSTALLATION, PARAMÉTRAGE DES DONNÉES ET DES APPLICATIFS

Au cours de l'année 2009, le service SIG a réalisé un certain nombre d'actions :

• Installation nouvelle version 9.3 :

Dans le cadre de la nouvelle architecture informatique, le service SIG a migré sur une nouvelle version SIG :

- Création des schémas Oracle/ArcSDE9.3 du 19 au 21 août 2009 ;
- Installation et paramétrage initial de WebVilleServer les 09 et 10, 15 et 16 septembre 2009 ;
- Création des nouveaux profils utilisateurs de septembre à décembre 2009 ;
- Création des sites cartographiques Web d'octobre à décembre 2009.

• Données intégrées :

- Cadastre D.G.I.⁽¹⁾ : Mise à jour et intégration de l'ensemble des **14 communes** comprenant **425 sections**, **59 052 parcelles** et **63 475 bâtis** (la base cadastre contient 426 944 objets ponctuels, linéaires et surfaciques) et mise à jour des données littérales,
- Reprise de l'ensemble des données pour intégration dans la nouvelle base Oracle externalisée à Nancy sur le serveur srv-appli07.

• Données créées :

20 nouvelles couches d'informations créées permettant de disposer de **8440** nouveaux objets dont notamment **42** Commerces Alimentation ; **24** équipements culturels ; **34** équipements sportifs ; **175** Occupations d'entreprises et **81** Projets économiques ; **52** Acquisitions Foncières et **23** Projets fonciers ; **4** Aires des Gens du Voyage ; **52** Bâtis insalubres et **3** Zones de quartiers insalubres ; **15** Servitudes AEP ; **25** Servitudes EU ; **44** Permis de construire ; **4** périmètres de limites administratives : SCOT, SIRDAB, PTU, Aire Urbaine ; **538** contrôles SPANCI d'installations neuves.

• 5 Modèles de données finalisés :

Urbanisme (Permis de construire), Servitudes (AEP et EU), Voirie (Tronçons, Points Kilométriques), Eau (Tronçons, Appareils).

• 4 Modèles de données en cours de développement :

Gestion patrimoine AEP, Assainissement (Tronçons, Appareils), PLU en projet (Aléas faibles, Argile, Bâtis agricoles, Espaces Boisés Classés, Espaces Réservés, Eléments de Paysage à Protéger, Hauteurs de plafond, Secteurs, Sites Archéologiques, Voies de liaison, Zones de Bruit, Zones), Sites à risque.



Objectifs d'activité

GEOMATIQUE

- 1/ Mise en place des nouvelles couches SIG
- 2/ Analyse des demandes d'intervention SIG urgentes
- 3/ Analyse des demandes d'intervention SIG non urgentes
- 4/ Appropriation des couches par les services concernés (nb d'objets créés et modifiés)

• 3 Ouvertures de compte WEB SIG pour des partenaires extérieurs :

DDEA18, ADETEC et B.E.A.U.A. pour la consultation, la création et /ou modification d'objets sur des couches spécifiques.

> ACTIVITÉ/GESTION

- **90** demandes d'intervention cartographiques dont **38** urgentes.
- **11** conventions de mise à disposition (avec les partenaires institutionnels et/ou prestataires) : SAFER Centre, CA18³, CITADIA, G2C Environnement, SOGREA, Central Environnement, ATHEIS, ANTEA, BE-AUA, EGIS, Qualipro.

- 1 visite au CODEL (COMité de Développement d'Eure-et-Loir) dans le cadre de la BDZA le 19 janvier 2009 à Chartres ;
- Accueil, du 27 avril au 17 août, d'une stagiaire, Johannie LANG, de la Licence Professionnelle SIG d'Orléans sur la thématique ANC des contrôles des installations neuves.

> FORMATION

Le service SIG a formé l'ensemble des secrétaires de mairie des communes de Bourges Plus à l'utilisation de SIGBourgesPlus dans le cadre de la mise en place de la couche "Permis de construire" entre le 20 novembre et le 2 décembre 2009.



VEILLE TECHNOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Objectifs d'activité

VEILLE TECHNOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

- 5/ Réactivité relative aux directives INSPIRE, Special data...
- 6/ Appropriation des outils nomades par les services opérationnels

L'année 2009 a été également l'année de mise en application du décret du 26 décembre 2000 portant sur le nouveau référentiel géodésique français.

Depuis la mise en place du SIG à Bourges Plus, le service SIG s'était attaché à établir les données en RGF93CC47, permettant d'appliquer dès janvier 2007 le décret 2006-272.

• 6 Participations aux forums et groupes de travail :

- Présentation "Le RGF93 au sein de Bourges Plus" à la journée d'information RGF93 organisée par le Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique (CRAIG) le 24 mars 2009 à Clermont-Ferrand ;

- Participation à SIG2009 à Versailles les 30 septembre et 1^{er} octobre 2009 ;
- Organisation au siège de Bourges Plus du GISDAY2009 le 18 novembre 2009 ;
- Participation à la journée INSPIRE^(II) le 26 novembre 2009 à Orléans-BRGM^(III) ;
- Participation au groupe de travail CDIG^(IV) pour la mise en place d'une plateforme départementale et maintenir le travail collaboratif entre les institutions du Cher.
- Participation au groupe de travail de mise en place d'une plateforme régionale lancée par le SGAR^(V) et la région Centre.

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION

La nouvelle version du SIG mise en place en septembre 2009 permet une nette amélioration de l'ergonomie du SIG avec un outil Web plus ouvert, plus performant et plus convivial dans son appréhension.

Les services de Bourges Plus disposent, depuis août 2009, d'une cartothèque disponible sur l'Intranet. Cette cartothèque recense les cartes thématiques produites par le service SIG pour les services opérationnels à l'occasion notamment de rapports, de présentation...



Objectifs d'amélioration

GEOMATIQUE

A/ Améliorer l'ergonomie du SIG et de l'Extranet

CARTOTHEQUE

B/ Elaboration et structuration de la cartothèque de Bourges Plus

C/ Définition de cartothèque de Bourges Plus



¹ D.G.I. : Direction Générale des Impôts - ² SPANCI : Service Public d'Assainissement Non Collectif - ³ CA18 : Chambre d'Agriculture du Cher

^I INSPIRE : The Infrastructure for Spatial Information in Europe - ^{II} BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières - ^{III} CDIG : Comité Départemental d'Information Géographique - ^{IV} SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales

SERVICES TECHNIQUES

MOYENS GÉNÉRAUX TECHNIQUES

Le Service a pour mission de fournir, **au quotidien et de façon équitable**, une prestation aux clients internes dans le respect des procédures et modes opératoires définis par Bourges Plus :

- > Parc automobile : 69 véhicules loués, 18 véhicules acquis, 10 engins divers
- > Carburant : 90 carte GR Actys Total
- > Téléphonie mobile : 62 terminaux et 79 abonnements (dont 17 DATA)
- > Réseau radiotéléphonique : Infrastructure + 60 terminaux embarqués ou non
- > Moyens PTI : 8 matériels + licences et serveur

> L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2009

Marchés publics

24 marchés opérationnels dont 7 lancés et mis en œuvre durant l'exercice 2009.

Parc automobile

Au cours de l'année 2009, ont été traités :

- 52 accidents de la circulation
- 185 interventions diverses : réparations, visites techniques et réglementaires.



L'équipe des laborantins et électro-mécaniciens de Bourges Plus.



Soit au total : 237 interventions mécaniques (accidents + entretien des matériels), soit une évolution de - 3 % par rapport à 2008.

- La location de 69 véhicules, soit +10,5% par rapport à 2008.
- Acquisition par Marché :
3 camions bennes Iveco
1 camion benne Renault
1 hydrocureur Hydrovide
- La commande d'un Hydrocureur 26 T. Livraison prévue le 30 juin 2009.

Montant total des acquisitions 2009 : 338 495 €/HT (-17 %).

- La gestion de la distribution des carburants, le paiement des péages et des parkings Vinci par le biais des 90 cartes Total GR Actys ainsi que le suivi et le contrôle de l'emploi des 94 158 litres (+ 2,3%) de carburants consommés. Le montant annuel toutes prestations confondues (carburant, péages, parking et services) s'élève à 90 273 €/HT (- 12 %).



- L'enregistrement sur le tableau de bord de suivi du parc des 729 542 km (+ 2,3%) parcourus par les véhicules de Bourges Plus en 2009.
- Le traitement de 576 factures (- 43,5%) et des divers courriers afférents.
- La remise à disposition d'un véhicule à la ville de Bourges.

En 2009 le taux de disponibilité des véhicules de Bourges Plus (hors accidents et entretiens programmés) est resté supérieur à 99 % et le taux brut supérieur à 98 %.

Téléphonie mobile

79 Lignes téléphoniques et 62 téléphones GSM.

Réseau radiotéléphonique

Maintenance préventive. Montages / démontages / remise en état.

> AXES DE TRAVAIL 2010-2011

- Maintenir en état le parc de véhicules de location afin de le rendre à moindre coût en fin de contrat (mai 2011).
- Mettre en place les futurs Marchés de location 48 mois de véhicules légers et d'acquisition de véhicules utilitaires.
- Lancer une expérimentation sur un additif de lubrification (Starblend) afin de réduire nos consommations de carburant et donc notre impact environnemental.

SERVICE GESTION COMPTABILITÉ / SECRÉTARIAT

Rouage important au sein des Services Techniques, le personnel du service gère d'une part toute la partie administrative et d'autre part la

gestion comptable des marchés et le suivi des dépenses de tous les services techniques.

> L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service est constitué de deux secteurs : secrétariat et gestion comptable.

Trois secrétaires assurent l'accueil, l'enregistrement de tous les courriers entrants et sortants, la saisie des courriers, notes et rapports émis par les services opérationnels de la Direction des Services Techniques.

Le secteur Gestion Comptabilité a pour mission le suivi de tous les marchés des Services Techniques de la Communauté d'agglomération, la vérification des données comptables des demandes d'achat des services opérationnels et la préparation au mandatement des factures. L'agent chargé de ces tâches a en plus la préparation des budgets primitifs et supplémentaires des Services Techniques en collaboration avec la Direction des ST.

> L'ACTIVITÉ

Secrétariat

Au cours de l'année 2009, l'activité du service a été soutenue bien que moindre que l'an dernier. Pas moins de 7 700 courriers ont été rédigés en baisse de 2,75% par rapport à 2008 et l'enregistrement des courriers et factures entrants représente 12 059 écritures en baisse de 12,7%.

Le délai de frappe de 15 jours, objectif fixé au service, a été globalement atteint.

Gestion Comptabilité

L'arrivée début août 2009 d'une ressource à temps partagé avec un autre service a permis un meilleur fonctionnement de ce secteur. Malgré tout, la charge de service reste importante. En effet, 3 301 factures furent traitées en augmentation de 1,3% par rapport à 2008 dont 949 sur marché (+14,7%).





RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La mission première de Bourges Plus est le développement économique de son territoire.
Pour ce faire, la Communauté d'agglomération a mis en place une série d'actions
et de projets ambitieux pour renforcer son attractivité et son dynamisme.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :
Les Politiques Contractuelles
La Planification Territoriale
L'Agenda 21
Le Programme Local de L'habitat

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

> CADRE 18 ET SON IMPACT SUR L'ANIMATION ÉCONOMIQUE

CADRE 18 constitue un espace de concertation rassemblant les acteurs locaux du développement économique dans la pépinière de l'ADC (Agence de Développement du Cher). En effet l'animation du tissu économique local mobilise plusieurs partenaires institutionnels. Afin de coordonner leurs actions, Bourges Plus, et d'autres partenaires institutionnels se réunissent tous les mois pour évoquer les questions de développement endogène et exogène et rendre cohérentes leurs actions sur le territoire.

Au regard des dossiers de développement industriels et commerciaux qui sont passés en revue, les participants examinent les dispositifs d'aides financières applicables, émanant du public comme du privé (notamment avec la présence d'un représentant de la SIDE MICHELIN). CADRE 18 est sous cet angle un outil opérationnel.

Cet outil se modifie et s'adapte en fonction de l'apparition de nouveaux acteurs institutionnels. Par exemple, il a été adopté unanimement qu'à partir de la séance d'avril 2009, un représentant d'OSEO FINANCEMENT participe aux réunions.

A la fin des réunions de CADRE 18, un participant ou un invité présente sa structure, un nouveau dispositif ou bien encore une initiative remarquable. Il s'agit là d'une source d'information riche d'intérêt pour les participants, permettant notamment une meilleure diffusion de l'information à propos des projets de Bourges Plus et la mise en exergue des actions auxquelles la Communauté d'agglomération



participe. Ainsi, le 24 avril, le représentant de Bourges Plus a présenté la liste des preneurs sur les nouvelles parcelles du parc d'activités ESPRIT 1 ; présentation par M. SEGART le 8 octobre de l'association BOURGES CAMPUS (un des aboutissements de l'action "20 Villes Moyennes témoins" à laquelle a participé Bourges Plus).

C'est au cours des réunions de CADRE 18 que la concertation entre les acteurs



économiques pour l'accueil du 56^e congrès annuel du CNER (Centre National des Economies Régionales) à Bourges a pu être menée.

Organisée autour du thème "Réinventer le développement économique local", cette manifestation a donné lieu à des débats à propos de la valorisation d'un territoire.

Bourges Plus était présente sur un stand à ses couleurs.

La Communauté d'agglomération a apporté sa contribution au fonctionnement de l'action en versant 30 000 € au CNER.

Bourges Plus conduit également d'autres actions dans le domaine de l'animation du tissu économique local.

> PROSPECTION SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Bourges Plus mène des actions en faveur d'une meilleure connaissance des entreprises de son territoire. Ainsi, un des objectifs pour 2009 de la DDET (Direction du Développement Economique et Territorial) pour le développement économique était de mener un programme de 50 visites d'entreprises.

L'objectif a été atteint en visitant des entreprises choisies selon certains critères particuliers :

- les plus importantes entreprises de l'Agglomération,
- les sociétés ayant un projet avéré ou à venir, notamment détecté par le RDT 18 (Réseau de Diffusion Technologique),
- les PME-PMI appartenant à une filière caractérisée (grappes dont PICF – Pôle Industriel Cœur de France, pôle capteurs...),
- les entreprises situées sur les parcs d'activités du territoire (Prospective, Comitec,...),
- les sociétés ayant bénéficié d'une aide économique de Bourges Plus.

Cet ensemble de visites a constitué un échantillonnage des demandes pouvant émaner des entreprises du territoire, et a permis de déceler les attentes suivantes :

- foncier et immobilier : 27%
- marchés filières : 24%
- technologies : 18%
- animation des entreprises : 18%
- aides économiques : 13%.

Après chaque visite, Bourges Plus a privilégié, pour son action propre, le conseil généraliste, ou la mise en relation avec un interlocuteur disposant de l'expertise nécessaire.

Les visites d'entreprises vont être poursuivies en 2010 et à plus long terme, une approche macro-économique de l'ensemble des données recueillies auprès des entreprises permettra :

- de caractériser le tissu industriel par une meilleure vision et compréhension des logiques de structuration (détection de filières, de créneaux de rapprochement etc),
- de bâtir une véritable politique d'animation autour des chefs d'entreprises,
- de détecter des projets en lien direct avec les thématiques du technopôle,
- de créer des argumentaires fondant une politique de prospection exogène ciblée en vue de l'implantation d'entreprises sur le territoire de Bourges Plus.



> LES CLUBS D'ENTREPRISES

Dans sa démarche d'animation des parcs d'activités dont elle assure la gestion, la Communauté d'agglomération encourage les entreprises à se réunir sous forme de clubs.

Trois objectifs sont poursuivis :

- créer une cohérence et une synergie dans les parcs d'activité
- développer des actions collectives conjointes sur le territoire à destination des entreprises
- favoriser le dialogue et la concertation entre les entreprises des parcs d'activités.

D'ores-et-déjà des clubs existent à ce jour sur les parcs d'activités de l'Agglomération et notamment :

- Parc Prospective : En partenariat avec la CCI du Cher, Bourges Plus a suscité la création d'un club d'entreprises en co-animant six réunions sur ce parc tout au long de l'année, ainsi qu'en menant un programme de rencontres individuelles avec les dirigeants des sociétés présentes sur la Prospective. Il en a résulté la création de deux groupes de travail :
- Déchets : Les entreprises visent à bénéficier d'économies d'échelle en mutualisant les coûts de gestion des déchets. Pour cela, le groupe a fait un

état des lieux des déchets sur le parc en envoyant un questionnaire aux entreprises. 11 sociétés ont répondu dans un premier temps, et un cahier des charges pour la consultation de prestataires locaux a pu être rédigé.

- Sécurité : L'objectif des entreprises est de faire stopper les cambriolages sur le parc en faisant appel ensemble à un prestataire extérieur pour le gardiennage collectif. L'objectif est également de s'exprimer d'une seule voix pour demander aux collectivités l'extension de la vidéoprotection sur le domaine public.



> L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ÉCONOMIQUES

BERRINNOV est un programme de soutien à l'innovation, mené en partenariat avec l'ARIT (Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie en région Centre), qui se déroule sur trois ans avec un double objectif :



- faciliter l'accès à l'innovation et à son financement pour les entreprises du Cher et de l'Indre afin de conserver et de gagner de nouvelles parts de marché,
- élever le niveau technologique des entreprises par un accompagnement à la conception de produits et services propres.

Grâce à l'organisation/participation à quinze événements d'information et/ou de sensibilisation dans le département, cela a permis de toucher des entreprises jusqu'alors non connues des acteurs de l'innovation.



Facultés des Sciences de Bourges
24 mars 2009

Les résultats de BERRINNOV furent les suivants en 2009 :

- 180 entreprises rencontrées par l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une coordination entre acteurs,
- 20 projets orientés vers les dispositifs de financements des partenaires,
- 15 entreprises mises en relation avec des laboratoires, centres techniques ou structures liées à l'innovation (CETIM, ENSI...) permettant de mieux faire connaître les centres de compétences du territoire,
- 24 projets orientés vers l'appel à projets BERRINNOV,
- 6 entreprises accompagnées avec l'appel à projet BERRINNOV,
- 1 projet de création d'entreprise innovante de Bourges intégré dans un parcours d'incubation (Sunfony). L'accompagnement de ce projet sera articulé entre les services de Bourges Plus et l'incubateur régional,
- Les travaux du Groupement d'Intérêt Scientifique Propulsion du Futur relancés et ouverts à d'autres partenaires industriels afin de dégager de nouveaux projets et de les enraciner sur le territoire au moment où l'initiative "Propulsion du futur" prenait fin.

Un total de **10 projets** ont été montés, dont **6** sur le département du Cher et **3** projets à Bourges.

> LA PROSPECTION EXOGÈNE

Cette prospection revêt principalement 2 aspects, la confortation des réseaux d'investisseurs, d'une part, et la présence aux salons, d'autre part.

• La confortation des réseaux d'investisseurs :

Il s'agit dans ce cadre de prospecter d'éventuels investisseurs privés susceptibles de soutenir des projets sur le territoire. En ce domaine, l'une des initiatives a été l'organisation d'une manifestation le 26 mai à la CCI du Cher "Devenir un Business Angel dans le Cher pour favoriser l'essor des entreprises locales" qui a réuni une vingtaine de personnes. Elle a permis de favoriser des rencontres entre une association de business angels (des investisseurs privés), VAL DE FRANCE



ANGELS, et des porteurs de projets.

• Les salons à vocation foncière et immobilière :

Afin d'assurer la promotion du territoire de l'Agglomération, Bourges Plus a également tenu des stands sur plusieurs salons de dimension nationale et internationale :

- le Salon International du Transport et de la Logistique en mars à Paris,
 - le SIMI (Immobilier d'entreprises) en décembre à Paris,
 - le salon "référence" en matière d'environnement : POLLUTECH.
- Bourges Plus a partagé un stand avec le PNRI recherche & Transfert de Techno, l'École H. Curien et le CNRI dans le cadre de la démarche technopolitaine.



Enfin, en 2009, la mission SOFRED sur les abords de l'Echangeur, qui comportait un volet marketing des produits fonciers et un volet de prospection, s'est conclue. Au fil de l'étude, le curseur de l'action de SOFRED s'est déplacé vers l'amont en travaillant à améliorer l'offre marketing plutôt qu'à procéder à une démarche de prospection.



LA DÉMARCHE TECHNOLITAINE

> LE TECHNOPÔLE LAHITOLLE

Ancienne friche militaire d'une trentaine d'hectares située en plein centre ville de Bourges, le site Lahitolle constitue une opportunité de développement prioritaire pour Bourges Plus qui souhaite ainsi renforcer ses domaines d'excellence dans le domaine technologique.

Bourges Plus a ainsi missionné en 2008 un cabinet pour réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une démarche technopolitaine sur le site de Lahitolle.

Ce cabinet a rendu public ses conclusions lors d'une manifestation le 23 juin 2009.



A l'appui d'un diagnostic du territoire de Bourges Plus, le bureau d'étude Katalyse a démontré la présence, dans le tissu économique, d'éléments essentiels en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'appui aux entreprises, qu'il s'agira de conforter pour permettre l'émergence du Technopôle : BERRINNOV, RDT (Réseau de Développement Technologique), pépinière sur le site Lahitolle...

Ces différentes actions devront également s'intégrer dans le cadre d'un positionnement thématique du Technopôle. Deux grands thèmes ont été identifiés :



• Le risque :

Le risque bénéficie d'une réelle légitimité dans et à l'extérieur du territoire : **risque industriel et technologique, explosion, risque informatique, risque alimentaire**, (projet de plateforme de déconstruction, formations ENSI de Bourges, Université...)

• Le bâti de demain :

Dans un contexte de développement d'une économie basée sur un nouveau type d'habitat, plusieurs actions locales ont conduit à identifier ce thème, notamment celles conduites en matière de **domotique par le Pôle Capteurs sur l'accessibilité et l'adaptation du bâti aux personnes handicapées** (appartement témoin...).

En matière d'**efficacité énergétique**, le **projet de Bâtiment Basse Consommation** piloté par Bourges Plus ainsi que le **Projet de Renouvellement Urbain de Bourges** donnent là aussi des orientations claires en matière d'innovation. De même **l'École Hubert Curien a récemment ouvert une formation sur la maîtrise de l'efficacité énergétique**.

Pour assurer les différentes missions dévolues au Technopôle, la mise en place d'un **système de gouvernance, sous forme d'une association pilotée par Bourges Plus**, ainsi que d'une équipe d'animation dédiée, dont la composition s'étoffera progressivement, sont recommandées par le bureau d'étude.

Les délais de mise œuvre du Technopôle devront prendre en compte le temps nécessaire à la constitution de la structure juridique associant les partenaires publics et privés. Un démarrage, en 2010 (lancement du recrutement d'un chargé de mission, lancement d'actions de promotion et de communication), permettront au projet de tirer parti des actions de soutien à l'innovation déjà en cours.

La démarche Technopolitaine suppose, par ailleurs, une mobilisation importante des acteurs de la formation notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Celle-ci a pu se réaliser grâce à l'appel à projet de la DIACT "20 villes Moyennes Témoins" qui a abouti fin 2009 à la création de l'association BOURGES CAMPUS.

> BOURGES CAMPUS

Cette association a notamment pour objet :

- La promotion et le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à Bourges.
- La réalisation d'actions de communication et d'animation de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur et le renforcement de ses liens avec le monde économique.
- La mise en place d'actions communes entre les établissements d'enseignement supérieur.

Pour réaliser ses différentes missions, BOURGES CAMPUS, par l'intermédiaire de groupes de travail, pourra notamment mettre en place des actions de communication sous forme de publications, colloques mais aussi réaliser des partenariats avec des structures poursuivant le même objet.

Les réflexions menées dans le cadre de la démarche technopolitaine, s'accompagnent également de travaux sur l'aménagement du site Lahitolle. En collaboration avec la Direction des Services Techniques, la DDET a lancé la consultation préparatoire à la démolition du bâtiment TECSEM, ainsi que l'étude et la mise en place pré-opérationnelle du centre d'affaires.

Une étude d'aménagement du site a été menée par le cabinet TGT en complément de l'étude SEMAPHORE.

Des négociations se sont poursuivies avec le Conseil général du Cher ainsi qu'avec le CFBS en vue d'acquérir des terrains.

Enfin une concertation a été conduite avec le CROUS à propos du futur restaurant universitaire et des logements pour les étudiants.

L'OFFRE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

> DOSSIERS IMMOBILIERS ET FONCIERS TRAITÉS

En 2009 le nombre de dossiers traités s'élève à **130**. Ce chiffre ne tient pas compte des dossiers que le service économique gère depuis plusieurs années (environ cinquante dossiers), ni des demandes d'informations diverses sur les aides et subventions.

Dossiers par type d'activités et par origine : endogène / exogène

Type d'activité	Total	Dont endogène	%	Dont exogène	%
Industrielle - logistique - entrepôt	16	9	56	7	44
Tertiaire - service aux personnes	41	28	68	13	32
Commerciales	55	43	78	12	22
Artisanales	11	8	73	3	27
Médicales et paramédicales	7	5	71	2	29
Total dossiers	130	93	72	37	28

72 % des dossiers traités au cours de l'année 2009 sont des **dossiers endogènes**.
28 % sont des dossiers **exogènes**.

Sur 206 dossiers :

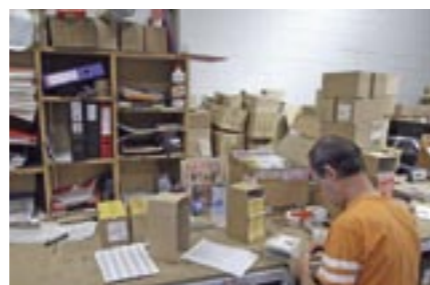
- Industrielle - logistique - entrepôt : 56 % d'endogène / 44 % d'exogène
- Tertiaire - service aux personnes : 68 % d'endogène / 32 % d'exogène
- Commerciales : 78 % d'endogène / 22 % d'exogène
- Artisans : 73 % d'endogène / 27 % d'exogène
- Médicales et paramédicales : 71 % d'endogène / 29 % d'exogène

Evolution des dossiers au 31/12/2009

Total	En cours	Réalisés	Abandonnés
130	112	5	13

Sur 206 dossiers rentrés en 2008,

- 172 soit 83,50 % sont toujours en cours
- 14 soit 6,80 % sont réalisés
- 20 soit 9,70 % sont abandonnés ou sans suite.



> LA GESTION DE L'OFFRE : LES PARCS D'ACTIVITÉS

Les abords de l'Échangeur (Ilot 1, 2, 3)

La **charte de qualité environnementale** a été signée par la Ville de Bourges, la Communauté d'agglomération de Bourges, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher. Elle amorce une démarche novatrice sur l'agglomération berruyère et le département du Cher. Elle a conduit à réaliser un cahier des charges architectural et paysager qui est transmis depuis 2009 à chaque acquéreur potentiel.

L'année 2009 a été marquée par les éléments suivants :

- réalisation d'une étude de faisabilité sur le maintien ou l'abandon des remblais pour le futur franchissement de la RN 151,
- initiation de la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre de SCE sur la jonction Echangeur/Beaulieu,
- démarrage de la mise en œuvre de la charte environnementale et de son programme d'action,
- élaboration du dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau pour la régularisation des parcs d'activités à proximité de l'Échangeur : dépôt de ce dossier en Préfecture pour instruction en septembre 2009,
- poursuite des travaux de viabilisation de l'Ilot 1 sur la voie centrale et la voie d'accès à Malus,
- achèvement du pré verdissement sur la voie centrale et le long de la RN 151,
- démarrage du réaménagement de la rue aux Enfants.

Parc Beaulieu - Raquette Beaulieu

L'année 2009 a vu la réalisation d'une étude de faisabilité sur les hypothèses d'aménagement de la jonction Echangeur / Beaulieu et notamment le traitement des

remblais en place pour un éventuel franchissement de la RN 151.

Des travaux d'entretien courant ont été également réalisés sur l'année 2009.

Parmi nos différents contacts, l'entreprise **Mediapost** a fait le choix d'une implantation sur la raquette Beaulieu.

• MEDIAPOST

Mediapost est filiale du Groupe La Poste, 1^{er} opérateur privé de distribution ciblée de messages publicitaires en boîtes aux lettres.

Le personnel trie et emballe des lots sur la plate-forme et porte les messages publicitaires dans les boîtes aux lettres avec des véhicules légers en direct et via des distributeurs.

Cette activité nécessite un flux de 1 à 2 camions par jour.

L'effectif de Mediapost à Saint-Doulchard est actuellement de 60 personnes. Les objectifs de recrutement sont de 20 personnes dès l'installation. Cet effectif important est compatible avec la superficie des locaux, car l'essentiel du personnel travaille exclusivement en dehors du site.

Parcelle : 4 801 m² / Bât. : 1 200 m² comprenant 110 m² de bureaux avec un entrepôt et une zone tri-emballage (plate-forme), un parking de 30 véhicules et un auvent

Signature compromis : 15/10/2009

Signature acte de vente : 2010



D'autres entreprises ont marqué un intérêt sur la raquette Beaulieu, plusieurs projets pourraient voir le jour en 2010.

Parc Beaulieu (Ilot 1) :

En 2009, il a été procédé aux cessions suivantes :

• MALUS FORMATION

Terrain de 13 950 m² - bâtiment 500 m²

Emplois : 27 personnes - Création de 3 emplois à deux ans

• TRANSPORTS ALLOIN

Terrain de 24 000 m² - bâtiment 5 000 m²

Emplois : 30 personnes à 5 ans

Par ailleurs, d'autres contacts ont été établis avec des entreprises, notamment avec Dalkia / Pharmagest, la finalisation du compromis de vente devrait être effective en 2010.

Parc Moutet (Ilot 2) :

L'année 2009 a vu la concrétisation de la commercialisation de la dernière parcelle à vendre à savoir :

• ACE HOTEL

Terrain de 4 824 m²

Effectif actuel : 40 personnes

Création d'emplois : 6 emplois immédiatement + 2 emplois à 3 ans

Parc ESPRIT (ESpace de Réalisations Industrielles et Tertiaires)

Le Parc ESPRIT accueille actuellement plus d'une centaine d'entreprises ce qui représente environ 600 personnes sur le site. En 2009, les travaux de viabilisation des 6 parcelles au nord du parc ont été entrepris, ainsi que des travaux d'entretien courant de la zone d'activité. Des interventions ponctuelles ont été entreprises pour limiter le stationnement des gens du voyage.

Projets en cours sur les 6 parcelles :

• CPE

Entreprise de formation conseil recrutement

Parcelle : 3 600 m² / Bât. : 600 m²
Transfert et développement.

Signature de l'acte authentique : 20/02/2009

• MIB

Maintenance matériel industriel avec une spécialité dans les compresseurs

Fabrication Vente neuf - Occasion - Installation - Dépannage - Entretien - Location de compresseurs.

Parcelle : 6 757 m² / Bât. : 2 000 m² comprenant 300 m² de bureaux et 1 700 m² d'atelier et entrepôt

Signature compromis : 28/10/2009

Signature acte de vente : 2010

• SBPR - SBDR

Activité de désamiantage + entreprise d'assemblage et commercialisation de solution de sprinkler sous vide d'air.

Parcelle : 2 500 m² / Bât. : 1 900 m²

Date d'implantation : 2009

• SPEED GAINE -

M. Laurent TOURNADRE

Fourniture et poses de gaines de ventilation (clientèle professionnelle)

La croissance de Speed Gaine perdure toujours, ce qui nécessite une surface accrue. Mais surtout la création d'un atelier permettra à PLANETAIRE de réaliser ses produits de serrurerie en propre, qui seront les supports des gaines vendues et posées par Speed Gaine...

Enfin, un projet de M. Tournadre est de développer au sein de

PLANETAIRE des panneaux de toit spéciaux ayant de bonnes caractéristiques en matière d'isolation phonique.
 Parcelle : 5 000 m² / bâtiment : 1 500 m² (500 m² de bureaux et 1 000 m² d'atelier-stockage)
 Effectif actuel : 8
 Création d'emplois : 7 à 8 personnes à 3 ans, dont 3 à 5 la première année (tôliers-serruriers et des soudeurs)
 Signature compromis : 14/09/2009
 Signature acte de vente : 2010

• **MIROITERIE DU BERRY** - Monsieur Joseph SIMON
 Travaux de menuiserie métallique et serrurerie (4332B)
 Effectif actuel : 18 personnes
 Création d'emplois : 3 personnes à la création puis 3 personnes supplémentaires à 3 ans
 M. Simon, gérant de Miroiterie du Berry, a le projet de transférer l'ensemble de ses activités sur le Parc ESPRIT 1, afin de gagner en espace.
 Parcelle : 7 212 m² / bâtiment : 2 000 m² (200 m² de bureaux, 100 m² de show-room et 1 700 m² d'atelier/entrepôt)
 Signature compromis : 30/09/2009
 Signature acte de vente : 2010

• **SIGNATURE** - M. Philippe SINAULT
 Sport automobile, événementiel, production de véhicules
 Effectif actuel : 38 personnes
 Création d'emplois : 4 emplois à 2 ans et 7 emplois à 3 ans
 M. Sinault souhaite développer une nouvelle activité, un centre de formation à la conduite économique : CPE Concept Partenaire Eco en partenariat avec l'entreprise de formation CPE.
 Ce nouveau bâtiment accueillera à terme 15 employés de Signature et 5 clients simultanément.
 Parcelle : 5 373 m² / bâtiment : 800 m² (300 m² d'atelier pour le stockage de 3 véhicules, 500 m² de bureau)
 Signature compromis : 2010
 Signature acte de vente : 2010

> LA CRÉATION DE L'OFFRE :

• **Les abords de l'Echangeur**

Initiée en 2007, la création d'une ZAC aux abords de l'Echangeur a été engagée au cours de l'année 2008. En 2009, le dossier de création de la ZAC de l'Echangeur a été réalisé et approuvé par le Conseil Communautaire de juin. Après s'être assurée de la maîtrise foncière sur le secteur situé au nord de la RN 151, Bourges Plus a mis en œuvre en 2009 un partenariat avec la société IDEC, groupe de taille moyenne dans le domaine de l'investissement / la promotion dans l'immobilier et l'ingénierie de la construction. Il a été rédigé un protocole de pré-commercialisation. Il garantirait à IDEC une période d'exclusivité sur une durée d'un an et porterait sur la moitié sud du secteur Echangeur, représentant une surface d'environ 22,5 hectares. Ce protocole devrait être signé entre les partenaires en 2010.

• **L'offre en Zone Franche Urbaine**

Dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain de Bourges, la Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations à vocation économique.
 La reconstruction du Centre Commercial de la Chancellerie, d'une part, qui se décomposera en 2 000 m² de surface commerciale et 2 000 m² de surface tertiaire et le Centre tertiaire de COMITEC (1 200 m²), d'autre part. La DDET a assuré la poursuite des contacts



avec les commerçants en place dans le centre actuel de la Chancellerie afin d'alimenter le CCTP de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et d'assurer une rédaction de baux commerciaux adaptés.

Dans le cadre de la requalification de la zone d'activités de la Prospective à Bourges, l'agglomération a poursuivi le projet de créer un village des artisans sur 23 000 m² en lieu et place des anciens abattoirs (en Zone Franche Urbaine). Le pilotage du dossier a conduit à mettre en place une hypothèse actuellement non encore aboutie.

L'AIDE AUX PORTEURS DE PROJETS

> **BILAN 2009 DES AIDES AUX ENTREPRISES**

8 courriers de sollicitation reçus.
 2 irrecevables en raison de la nature de la structure (associations).
 8 dossiers instruits en Bureau Communautaire

	ENTREPRISES	MONTANT ANNUEL ENGAGE EN 2009 (€)	MONTANT ANNUEL VERSE EN 2009 (€)
BOURGES PLUS Investissement Immobilier	MALUS FORMATION - MECA-MAT - PATES FABRE - REAL - LACOUR CONCEPT	54 000 €	16 500 €
BOURGES PLUS Emploi	- REHAU (convention prolongée de 2 ans) - S&P SAS (abandon projet en octobre 2009 - aide initialement prévue de 50 000 €)	0	0

> **REFONTE DU SYSTÈME D'AIDES DE BOURGES PLUS EN 2009**

En 2009, le dispositif d'aides économiques de Bourges Plus, voté en mars 2007, a été modifié. A compter de 2010, le dispositif d'aides s'attachera à accompagner très prioritairement l'emploi. Un effort particulier sera fait vers les petites entreprises et l'emploi industriel.
 Bourges Plus souhaite structurer davantage son offre d'accompagnement financier auprès des entreprises en plaçant l'innovation au cœur de sa politique de développement économique. L'innovation technologique et les programmes de Recherche et Développement feront également l'objet de lignes budgétaires spécifiques.



Des contreparties sociales et environnementales seront demandées aux entreprises qui bénéficieront de ces dispositifs d'aides. Celles-ci seront définies d'un commun accord au moment de la rédaction du dossier de

demande de subvention et reprises dans la convention. Enfin, pour les opérations reconnues structurantes, une aide de nature exceptionnelle sera proposée à la décision de l'assemblée délibérante.

Voici la synthèse de l'évolution des dispositifs d'aides économiques aux entreprises :

ANCIENS DISPOSITIFS			NOUVEAUX DISPOSITIFS		
Nom	Bénéficiaires	Lien avec la région Centre	Nom	Bénéficiaires	Lien avec la région Centre
Bourges Plus Emploi	PE (< 26 sal)	Investissement matériel PE et ME	Bourges Plus Emploi	PE (< 26 sal)	Autorisation Région Centre
	ME (26-249 sal)	Abondement		ME (26-249 sal)	Abondement
	GE (> 249 sal)	Abondement		GE (> 249 sal)	Abondement
Bourges Plus Immobilier	PE	Aucun	Bourges Plus R & D	Tous	Abondement
	ME et GE	Aucun	Bourges Plus Innovation	Tous	Abondement
Bourges Plus Développement Transmission	Innovation, reprise, international	Abondement			
	Investissement matériel PE et ME	Abondement			

PE : Petites entreprises / ME : Moyennes entreprises (définition communautaire de la PME) / GE : Grandes entreprises



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

LE CONTRAT RÉGIONAL D'AGGLOMÉRATION

L'année 2009 a été consacrée à la révision du Contrat d'Agglomération. Les différents maîtres d'ouvrages ont été sollicités cette année afin de faire le point sur leurs projets et les modifications qu'ils souhaitaient y apporter.

La révision du contrat a permis d'ajuster le programme d'actions proposé initialement, afin de prendre en compte les évolutions des projets en termes de calendriers de réalisation (l'échéance du contrat étant fixée à fin 2010) et aussi en termes de coûts.



Ainsi certains projets ont été supprimés et d'autres ont été ajoutés.

MAITRES D'OUVRAGES	PROJETS SUPPRIMÉS		PROJETS AJOUTÉS	
	Intitulé	Subvention Région	Intitulé	Subvention Région
Bourges Plus	Immobilier d'entreprises	600 000 €	BBC	45 000 €
La Chapelle-Saint-Ursin	Construction d'un centre de réunion	52 500 €	Reconstruction de la bibliothèque municipale	157 500 €
	Maison de la nature et de la réserve	157 500 €		
Marmagne	Pôle d'animation centre-ville	52 500 €	Création d'une crèche	52 500 €
OPAC / SAHLM	Accessibilité de logements sociaux	985 000 €	Réhabilitation de logements	1 554 202 €
	Démolition de 414 logements	568 765 €		
Saint-Doulchard	Aménagement du bourg ancien	270 000 €		
Saint-Germain-du-Puy	Construction d'un dojo	245 000 €	Vestiaire et tribunes stade Luquet Extension salle des fêtes	245 000 €
Trouy	Liaisons douces	20 000 €	Extension de la Maison du Temps Libre	79 417 €
Association Saint-François			Maison Relais	108 000 €
OPH du Cher			Reconstruction foyer de la Charmille	150 000 €
	TOTAL	2 952 065 €	TOTAL	2 391 916 €

Nota : les 560 446 € de crédits restants ont été ventilés dans le cadre des ajustements financiers des projets. De plus la dotation de la commune de Trouy reste constante, les crédits non mobilisés ont été réaffectés.

Cette révision du Contrat d'Agglomération s'est réalisée à enveloppe constante, la dotation du contrat reste donc à hauteur de 15 750 000 €.



LES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION COMMERCIALE

Suite à la loi de Modernisation de l'Économie, des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial ont été constituées afin de délivrer des autorisations d'implantation aux commerces de plus de 1 000 m². Dans ce cadre, Bourges Plus a été amenée à rendre des avis sur les demandes d'autorisation d'implantation sur son territoire. Quatre dossiers ont été instruits en 2009.

LES FONDS DE CONCOURS

En 2005 Bourges Plus a mis en place une politique de fonds de concours sur 4 ans destinée à financer les projets d'investissements des communes se rattachant à l'un des domaines de compétence de l'Agglomération et concourant à la réalisation des objectifs fixés par le Projet d'Agglomération.

Chaque commune a ainsi bénéficié d'une dotation dont le montant avait été calculé en fonction de sa population.

Le dispositif arrivant à échéance à fin 2009 et compte tenu de son succès, Bourges Plus a choisi de reconduire cette politique de fonds de concours au profit des investissements communaux sur la période 2010 – 2014. Dans cette nouvelle génération de fonds de concours le calcul des dotations communales reste lié à leur démographie, avec toutefois une augmentation des sommes par habitant.



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : LA PLANIFICATION TERRITORIALE

LA RÉVISION DU SCHEMA DIRECTEUR EN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Pour mémoire, la Communauté d'agglomération Bourges Plus met à disposition du Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB) un certain nombre de ses services afin de permettre à ce dernier d'exercer pleinement ses compétences. L'un des chargés de mission de la Direction du Développement Économique et Territorial assure ainsi le suivi des études liées à la révision du Schéma Directeur en SCoT.

> INTÉGRATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE FERCHER PAYS FLORENTAIS ET DE LA SEPTAINE "ÉLARGIE" AU PÉRIMÈTRE DU SIRDAB

Le périmètre du SCoT de l'agglomération berruyère est en cours d'extension. Les procédures d'adhésion des communautés de communes de FerCher Pays Florentais et de la Septaine élargie du SIRDAB ont été engagées auprès des services de la Préfecture du Cher.



La Communauté de communes des Terroirs d'Angillon a exprimé le souhait de prendre place dans la définition du SCoT du SIRDAB. La procédure d'intégration est à l'étude des élus de la communauté de communes des Terroirs d'Angillon.

> ANIMATION TERRITORIALE POUR L'ÉLABORATION DU SCoT

La révision du Schéma Directeur de l'agglomération berruyère en SCoT a démarré en 2007. L'année 2008 a été consacrée à l'écriture des premières pièces du rapport de présentation : le diagnostic et l'état initial de l'environnement.

En 2009, une réflexion sur les enjeux de la planification territoriale a été engagée avec la commune de Moulins-sur-Yèvre, la Communauté de communes des Terres d'Yèvre, la Communauté de communes en Terres Vives, la Communauté de communes de la Septaine, la Communauté d'agglomération de Bourges Plus et la Communauté de communes de FerCher Pays Florentais (en cours d'intégration).

Six réunions territoriales ont été organisées afin de partager les premières pièces du rapport de présentation et engager une première réflexion sur les enjeux des lois Grenelle de l'environnement.

Ces rencontres étaient des étapes nécessaires à la définition d'une démarche participative et prospective pour le territoire du SCoT.



Réunion territoriale des Terres Vives

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération berruyère est entré dans sa phase d'élaboration en septembre 2009.



Cette nouvelle démarche de planification volontaire marque la volonté de s'inscrire dans une politique durable des déplacements, en adéquation avec les dispositions de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Le PDU est un document de référence à moyen terme (10 ans) qui définit une stratégie globale en matière de déplacements, et décrit les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement, dans le périmètre de transports urbains.

Le PDU a pour objectif principal de **développer l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle** : transports en commun, marche, vélo, covoiturage. Tous les volets de la politique des déplacements sont concernés, tous les modes doivent être pris en compte. L'accessibilité pour les personnes dont la mobilité est réduite doit être améliorée, ainsi que la sécurité. Le PDU s'appuie sur l'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie, sur le stationnement, sur l'organisation du transport et de la livraison de marchandises, sur les plans de mobilité des entreprises, des administrations, et des collectivités. Il traite aussi de tarification et de la billettique, et d'usage partagé de la voiture.

La **Direction du Développement Économique et Territorial** de Bourges Plus pilote l'élaboration du PDU pour le compte du syndicat mixte à vocation transports urbains AggloBus. Ce dernier, maître d'ouvrage, rassemble Bourges Plus et les trois communes de Fussy, Pigny et Saint-Florent-sur-Cher.

L'étude engagée concerne donc le périmètre des transports urbains (PTU).



Périmètre des Transports Urbains, sur lequel s'élabore le PDU

En 2009, à la suite du pré-diagnostic conduit en 2008, un cahier des charges a été établi ; il a permis, à l'issue d'une procédure d'appel d'offre, de désigner un prestataire.

Le 14 octobre 2009, le PDU a été engagé par délibération du comité syndical d'AggloBus, instance qui validera les différentes étapes de la démarche. Le comité de pilotage et de réalisation qui est mis en place laisse une large place aux partenaires : outre les services de l'Etat, du Département et de la Région, obligatoirement associés à la procédure, ce comité regroupe des spécialistes du transport, des déplacements, de l'urbanisme, de l'environnement. Ce comité mixte, associant élus et techniciens, constitue un lieu de dialogue et de réflexion privilégiés. **Il s'est réuni pour la première fois le 3 décembre 2009, pour une présentation des premiers éléments du diagnostic, portant sur l'organisation du territoire et l'état des lieux de la mobilité.**

Ce diagnostic devrait s'achever en septembre 2010. Il sera suivi d'une

phase d'élaboration des scénarios (septembre 2010 – avril 2011), puis de la définition d'un programme d'actions. A l'issue du programme d'actions, le projet de PDU sera arrêté, avant consultation des personnes publiques associées, puis enquête publique, et approbation (novembre 2011 – mars 2012).

La démarche d'étude s'accompagne d'une concertation et d'un dispositif de communication (site internet www.pdu-agglobourges.fr et lettres du PDU).

L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE : LA RÉFORME DU CODE DE L'URBANISME

Depuis 2007, les agents des communes, les services de Bourges Plus et la DDT du Cher travaillent en partenariat à la définition d'une application SIG pour la gestion des autorisations du droit des sols. Cet outil est destiné à réduire les délais d'instruction imposés par l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2007 de la réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme.

L'application "Permis de construire" est en ligne depuis le 29 avril 2009. Elle a été testée pendant plusieurs mois par cinq communes pilotes volontaires : Saint-Germain-du-Puy, La Chapelle Saint-Ursin, Morthomiers et Saint-Just. Les utilisateurs des communes, des services Bourges Plus et de la DDT du Cher ont été formés à l'outil, par le service "SIG". Les utilisateurs se sont réunis le 4 septembre 2010 pour échanger sur l'utilisation de l'application "Permis de construire". Ils ont entériné la décision de développer l'outil à l'ensemble des communes de l'Agglomération en 2010.



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : L'AGENDA 21

L'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21 INTERCOMMUNAL

> L'ÉCRITURE DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail engagé en 2009 sur le diagnostic, avec les différents acteurs de l'Agenda 21 communautaire, a permis d'identifier les principaux enjeux de développement durable pour le territoire. Ce travail résulte d'une analyse des principaux documents concernant Bourges Plus (Projet d'Agglomération, PLH, diagnostic du SCoT, rapports d'activité des services...), et de différentes réunions d'échanges et de débats menés avec les élus, les agents, les partenaires et le Conseil de Développement. En 2010, l'objectif est de définir la stratégie de l'Agenda 21, c'est-à-dire les axes prioritaires qui guideront les politiques de développement durable de l'Agglomération pour les dix ans à venir. C'est sur cette base que sera élaboré, notamment, le Contrat Régional d'Agglomération de 3^e génération.

LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES DE BOURGES PLUS : UN PROJET DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2009, les élus de La Commission Environnement et Développement Durable ont travaillé sur la rédaction de la charte de bonnes pratiques de Bourges Plus. Ce travail collaboratif a permis de construire un cadre de référence commun



à l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération pour intégrer le développement durable dans leurs pratiques.

Son élaboration a été l'occasion pour les élus d'échanger sur leurs visions du territoire au regard des enjeux du développement durable, et de partager leurs expériences et leurs idées, participant ainsi à une meilleure mutualisation des actions communales et intercommunales.

La Charte de bonnes pratiques a été validée par les membres de la Commission Environnement et Développement lors de sa dernière réunion le 13 octobre 2009.

La Commission a proposé qu'elle soit signée par les Maires et le Président de la Communauté d'agglomération à l'occasion de la Semaine du Développement Durable 2010.

Par son investissement dans la réalisation de projets concrets en faveur du développement durable, la Commission Environnement et Développement Durable est source de proposition auprès du Bureau et du Conseil Communautaire.



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : L'HABITAT

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Bourges a été adopté par le Conseil Communautaire en décembre 2006. Il fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements publics et privés sur le territoire de l'Agglomération.

Le PLH a pour but de favoriser la mixité sociale et urbaine dans chacune des communes.

A travers cet outil de programmation, Bourges Plus souhaite favoriser la qualité de construction dans les opérations de logements, mais aussi la maîtrise des loyers et des charges.

L'année 2009 a vu se décliner les fiches-actions suivantes, issues du programme d'action du PLH :

- **Fiche-action n°2** : actions et études de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier, outil d'animation partenariale (Cf. actions de l'Observatoire),
- **Fiche-action n°4** : favoriser la qualité de construction : convention de partenariat avec le CERQUAL pour le label "Habitat & Environnement" dans les logements sociaux neufs avec la poursuite de la définition d'un bâtiment logement social à basse consommation à Saint-Doulchard,
- **Fiche-action n°5** : réalisation de logement sociaux (Cf. délégation des aides à la pierre),
- **Fiche-action n°6** : actions ciblées sur le parc privé (Cf. délégation des aides à la pierre et habitat privé),
- **Fiche-action n°11** : aires d'accueil pour les gens du voyage (Cf. gens du voyage).

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA PIERRE

2009 était la première des six années de mise en œuvre de la délégation de compétence des aides à la pierre dans le cadre d'une seconde convention signée avec l'Etat pour une durée de 6 ans (2009-2014).

D'une manière générale, la Communauté d'agglomération a presque atteint les objectifs qui lui étaient dévolus au titre du Plan de Cohésion Sociale dont c'était la dernière année de mise en œuvre, concernant le logement social.

S'agissant de la délégation ANAH des aides à la pierre, Bourges Plus a pour la première année dépassé ses objectifs en matière de réhabilitation du logement privé.

Le plan de relance mis en place par l'ANAH pendant l'année 2009 a été l'occasion pour Bourges Plus d'obtenir au titre du logement social et de l'ANAH, des crédits complémentaires afin de financer davantage de projets.



FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT SOCIAL

Une réunion de programmation a eu lieu le 6 mars 2009 avec l'ensemble des bailleurs sociaux sur la base d'une évaluation de l'année 2008 par l'Observatoire de l'Habitat.

L'année 2009 a permis le financement de 127 logements sociaux neufs PLUS et PLAI.

Le taux d'atteinte des objectifs du PLH sur la période 2006-2009 sur Bourges est de 106 % (hors PRU), 49 % sur les pôles d'appui, 27 % sur les communes résidentielles et 50 % sur les communes rurales.

Les bailleurs sociaux arrivent à produire du logement social hors PRU sur les villes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy mais pas suffisamment sur la plupart des autres communes de Bourges Plus en particulier les communes résidentielles.

La relation tripartite commune/Agglomération/bailleur permettant l'aboutissement des dossiers complexes reste la pierre angulaire de la réussite de ces dossiers.

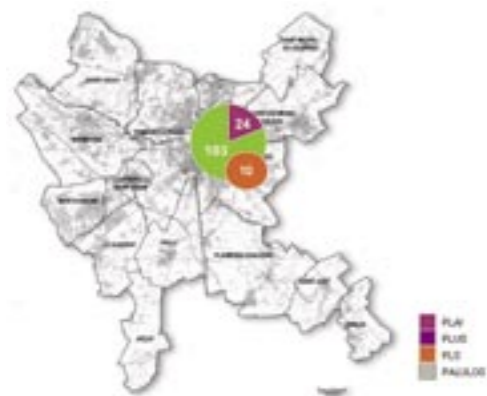
LOGEMENTS	OBJECTIF	RÉALISATION	%
PLUS	111	103	93
PLAI	27	24	89
Total PLUS/PLAI	138	127	92
PLS	45	10	22
PSLA	0	0	



Le financement sur les crédits d'Etat délégués s'est élevé à **747 359 €** complété par un financement de Bourges Plus à hauteur de **369 000 €**. Au total, ce sont **1 116 359 €** qui ont été consacrés au financement du logement social en 2009.

Les opérations engagées :

127 logements neufs uniquement sur la Ville de Bourges :



l'amélioration de l'habitat privé et les conventions d'OPAH qui réglemente les aides, ont fixé des objectifs communs au territoire :

- Encourager la performance énergétique,
- Lutter contre l'Habitat Indigne et Très dégradé,
- Encourager la réhabilitation de logements locatifs à loyers maîtrisés,
- Adapter les logements à l'âge et au handicap,
- Lutter contre la vacance des logements.

Des moyens financiers à l'amélioration de l'Habitat privé sont délégués à Bourges Plus par l'Anah (Agence nationale de l'Habitat), et attribués en fonds propres par Bourges Plus. Ils ont été accentués en 2009, dans le cadre du Plan de Relance. Cela représente un total d'environ 1,38 M€ pour l'année.

> EVOLUTION DU DISPOSITIF

En 2009, la programmation des projets a initié une adaptation du dispositif afin de respecter le cadrage de l'enveloppe budgétaire annuelle. En outre, une harmonisation des deux OPAH est devenue nécessaire pour favoriser un équilibre territorial.

Aussi, un avenant au Programme d'Action Territorial 2009 a été approuvé par le Conseil Communautaire du 18 décembre pour fixer des limites d'application pour les aides aux logements locatifs et uniformiser en partie les dispositifs sur le territoire.

> COMMUNICATION ET ACCUEIL

Des actions de communication ont été menées en 2009, sous des formes différentes : Salon de l'Habitat 2009, journée Développement Durable à Plaimpied-Givaudins et après-midi d'information auprès des professionnels de l'immobilier au domaine de Varye à Saint-Doulchard...

171 personnes ont été rencontrées individuellement pour exposer leurs projets à la permanence localisée à Bourges Plus Développement, durant l'année.

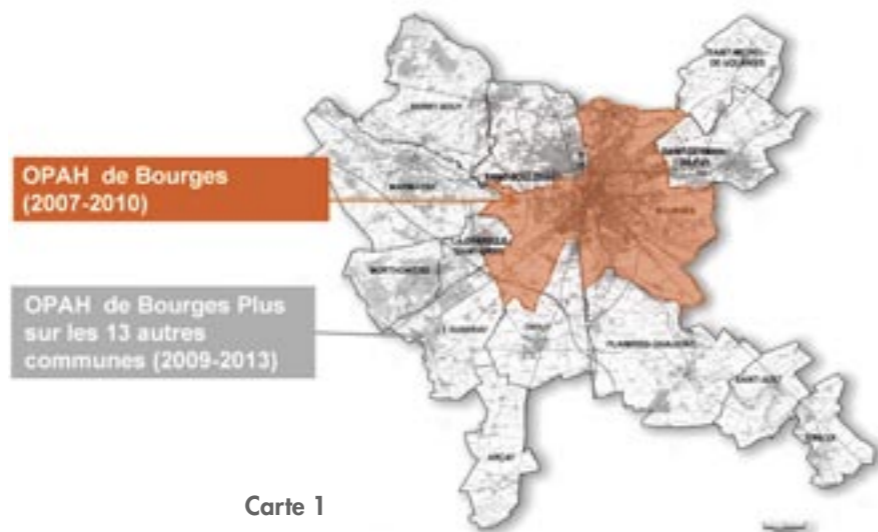
HABITAT PRIVÉ - BILAN D'ACTIVITÉ 2009

> ACTIONS MENÉES EN 2009 (CF. CARTE 1)

2009 a été la troisième année d'animation de l'OPAH de Bourges et celle du démarrage de l'OPAH de Bourges Plus. Cette deuxième OPAH concerne principalement les économies d'énergie et encourage l'installation d'équipements de ce type, grâce à un conseil et des primes correspondantes.

Les deux OPAH couvrent les 14 communes du territoire de Bourges Plus par des aides. Ainsi l'ensemble du dispositif est présenté au public sous l'appellation "Amélioration de l'Habitat avec Bourges Plus".

Le Programme d'Actions Territorial 2009 qui définit la politique liée à



Carte 1

> RÉSULTATS 2009 (CF. CARTES 2 ET 3 ET DOCUMENT 1)

Sept commissions locales de l'amélioration de l'habitat ont été tenues durant l'année, permettant d'accorder 1,15 M€ d'aides pour la réhabilitation de **90 logements** (dont 55 propriétaires occupants).

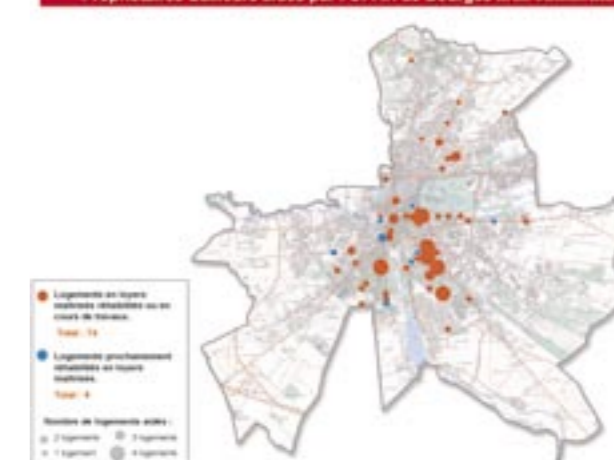
ENGAGEMENTS	ANAH	BOURGES PLUS	TOTAL
Crédits réservés	936 892 €	445 110 €	1 382 002 €
Crédits consommés	933 772 €	212 339 €	1 146 111 €

SUIVI OBJECTIFS PLAN DE COHÉSION SOCIALE	OBJECTIFS	RÉSULTATS	%
Total logements à loyers maîtrisés	33	35	106
Dont Habitat Indigne et Très dégradés	15	15	100

Propriétaires Occupants aidés par l'OPAH de Bourges (du 01/11/2007 à décembre 2009)

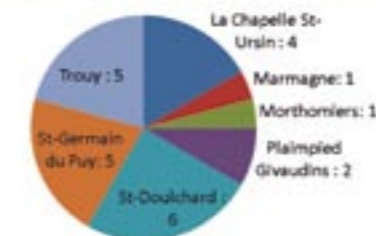


Propriétaires Bailleurs aidés par l'OPAH de Bourges (du 01/11/2007 à décembre 2009)



Premiers résultats : Dossiers aidés en 2009

Répartition des dossiers 2009	Classiques et très sociaux	Adaptation	Logement insalubre occupant	Locatif : Logement très sociaux
La Chapelle St-Ursin	1	3		
Marmagne	1			
Morthomiers			1	
Plaimpied Givaudins	1	1		
St-Doulchard	1	4		1
St-Germain du Puy	3	2		
Trouy	2	3		



> INAUGURATION D'UN PROJET EXEMPLAIRE

Fin novembre, l'immeuble du 17 rue Jean de Berry, concernant la réhabilitation de 7 logements locatifs sociaux, est inauguré et obtient la **Certification Patrimoine Habitat Environnement** par le Cerqual (organisme indépendant de certification dans le domaine du Développement Durable).

Ce projet d'un particulier, associant diverses techniques en faveur du Développement Durable a été encouragé et aidé financièrement par Bourges Plus.

> REPÉRAGE LOGEMENT INDIGNE

Un travail de "repérage" de l'Habitat Indigne en lien avec l'Observatoire de l'Habitat a été effectué durant le 2nd semestre. Il a donné suite à des réunions de travail avec la CAF, la Ville de Bourges et l'Anah. Il a permis de mettre en évidence des adresses potentiellement insalubres à traiter en lien avec le Comité Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. Ce travail est poursuivi en 2010.

> PRÉCONISATIONS PLH

Les permis de construire concernant des opérations importantes d'habitations neuves font l'objet de préconisations fondées sur les orientations du Programme Local de l'Habitat. Elles proposent des indications concernant la proportion de logements sociaux, la typologie, la consommation foncière, la nature collective ou individuelle des habitations...

En 2009 : 5 préconisations ont été transmises, afin de guider les mairies dans le cadre de l'instruction des permis déposés sur leur territoire.

L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

> LE RÔLE DE L'OBSERVATOIRE

Cet outil a pour objectifs principaux :

- De constituer un outil de connaissance du marché de l'habitat et du foncier et de ses évolutions,



- D'alimenter la définition de nouvelles actions en matière d'habitat par une phase de recherche, d'exploration et d'éclairage sur des thématiques spécifiques,
- De suivre et évaluer les actions menées,
- De constituer un lieu d'information.

> LES PUBLICATIONS EN 2009

L'année 2009 a vu la publication de :

- L'étude n°3 sur l'accèsion aidée à la propriété (PASS Foncier, Prêt à taux zéro, Maison à 15 €/jour, etc)
- la Lettre de l'Habitat n°3.



L'étude n°3 fut conçue comme un guide pratique à l'attention des élus et professionnels de l'habitat sur les aides existants en matière d'accèsion à la propriété. Cette publication fait suite à une étude réalisée en interne pour maîtriser les nombreux outils existants dans ce domaine et pour améliorer la connaissance de l'offre et de la demande locales en matière d'accèsion à la propriété.

L'édition n°3 de la Lettre de l'Habitat abordait les outils de planification territoriale (SCOT, PDU, PLH, Agenda 21) en cours d'élaboration ou d'évaluation et informait les partenaires des actions initiées en 2009 en matière d'habitat et d'accueil des gens du voyage.

> L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION DU LOGEMENT SOCIAL

La mise en œuvre d'un Observatoire de l'économie de la production du logement social en 2008-2009 a permis d'optimiser le financement du logement social par une prise en compte des difficultés d'équilibre des opérations rencontrées par les bailleurs sociaux et par une intégration renforcée des priorités d'action de Bourges Plus en matière de qualité de construction et d'éco-habitat.

Cette reformulation concertée des aides au logement social a abouti à un nouveau règlement d'attribution approuvé par les élus de Bourges Plus au Conseil Communautaire du 6 novembre 2009.



> LES AUTRES ACTIONS

- Une étude de repérage des secteurs à enjeux a été menée afin d'identifier les disponibilités foncières des 13 communes de l'Agglomération qui pourraient être mobilisées pour la réalisation de programmes de logements et du PLH.
- Une étude de repérage de l'habitat indigne a permis d'identifier des logements potentiellement indignes sur la Ville de Bourges et d'explorer avec les partenaires (DDT du Cher, CAF, Service Hygiène et Sécurité et CCAS de Ville de Bourges, etc) un mode opératoire adapté pour intervenir sur chaque cas.
- La préparation de l'évaluation à mi-parcours du PLH a consisté à une analyse interne de l'état d'avancement du programme d'actions du PLH et à la définition d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les nouvelles orientations de la politique de l'habitat du Bourges Plus (davantage d'opérationnalité avec la loi MOLLE et verdissement avec le Grenelle de l'Environnement).
- Le PASS Foncier : proposition technique, financière et organisationnelle.
- Label logement étudiant : proposition technique et organisationnelle et définition d'une mission d'assistance technique pour la labellisation de logements étudiants. Cette action fait suite à la réalisation d'une enquête sur le logement étudiant qui avait permis d'identifier cette piste d'action.





AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Bourges Plus agit au quotidien au profit du Territoire et de ses habitants pour garantir la qualité de l'eau, moderniser les installations de traitement, améliorer les réseaux, et les voiries.

L'EAU
L'ASSAINISSEMENT
BUREAU D'ÉTUDES ET VOIRIE

L'EAU

L'année 2009 a vu l'implication du service de l'eau dans des **actions et mesures concrètes en faveur du développement durable**. Ainsi, en sa séance du 29 juin 2009, les élus du Conseil Communautaire ont délibéré de la nécessité de pérenniser le champ captant de Saint-Ursin et de l'opportunité d'établir les périmètres de protection. Saisie en ce sens, la préfecture du Cher a désigné un hydrogéologue agréé par arrêté du 26 octobre 2009. Bourges Plus poursuit également l'animation du Contrat de Bassin afin de juguler et diminuer la dissémination environnementale des nitrates encore trop fortement présents dans la ressource en eau exploitée au Porche.

Cette année Bourges Plus a également procédé au remplacement des transformateurs au pyralène de la station de pompage du Porche. Soucieux de la protection des masses d'eau souterraines, le dernier forage d'eau localisé rue Henri Sellier à Bourges et un forage à Saint-Doulchard ont été comblés. Enfin, en 2009, compte tenu du déséquilibre local entre les prélèvements d'eau dans le milieu naturel et les apports, la tarification uniforme du tarif de l'eau a remplacé le tarif dégressif. Cette mesure doit conduire à un usage raisonné de l'eau afin d'en gérer la rareté.

RELATION CLIENTÈLE

Les efforts et adaptations du Service de l'Eau doivent être poursuivis et amplifiés, afin d'offrir une qualité de prestation accrue qui réponde aux attentes des usagers.

Les sollicitations des abonnés sont classées en trois rubriques :

- les demandes de renseignements
- les réclamations administratives
- les réclamations techniques.



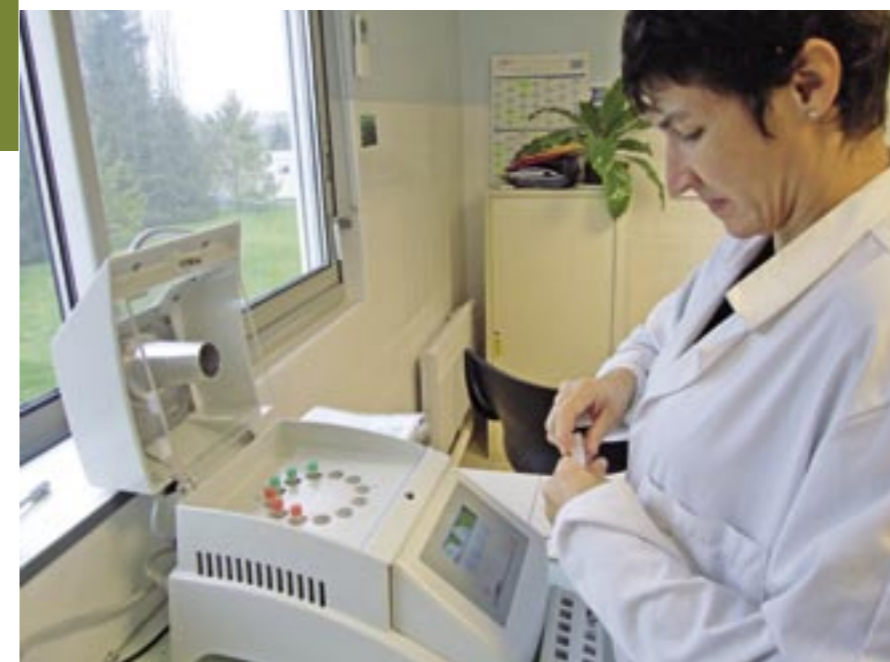
Chacune de ces trois rubriques est composée de différentes catégories (26 au total). Sur la période considérée, sont recensées 4 157 demandes usagers :

- 69 % sont de simples demandes de renseignement
- 11 % sont des réclamations administratives
- 20 % des réclamations techniques.

34 % des sollicitations portent sur des demandes et traitements de mutations. Ainsi, l'activité commerciale de loin majoritaire porte sur le traitement des souscriptions et résiliations d'abonnements. **Moins de 2 % des réclamations concernent l'expression d'une insatisfaction vis-à-vis de la qualité de l'eau.** Dans ce cas de figure, un agent se rend chez l'abonné pour diagnostiquer la situation. Après la purge du réseau, la situation marque dans la plupart des cas un retour à la normale. Dans des cas plus délicats, les équipes réalisent des prélèvements d'eau qui font

l'objet d'analyses. Les signalements de manque d'eau ou de pression sont respectivement aux nombres de 79 et 47 cas. Quelle que soit la réclamation administrative ou technique celle-ci fait l'objet d'un traitement personnalisé qui passe le cas échéant par une intervention ou une réponse écrite.

Dans le cadre de la démarche qualité, les services de Bourges Plus ont réalisé une enquête de satisfaction clientèle. Cette enquête porte sur la prestation de renouvellement des compteurs au travers de quinze questions plus une notation. Le taux de réponse au questionnaire est supérieur à 30 %, ce qui traduit un vif intérêt des usagers à répondre à cette enquête. Cette mobilisation s'accompagne d'une appréciation très satisfaisante de la qualité du service rendu. A noter également que la question qui reçoit la meilleure appréciation (97 % d'usagers tout à fait satisfait) est la ponctualité du plombier. On relèvera que cette appréciation des plus satisfaisantes s'inscrit dans un contexte où les



rendez-vous sont fixés à 30 minutes près. Enfin la note globale de satisfaction est de 9,2 sur 10.

En 2009, le service public de l'eau a assuré la distribution de l'eau à plus de 100 000 habitants des quatorze communes de Bourges Plus. Le service était **assuré en régie dans les treize communes de Annoix, Arçay, Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis et Trouy** ; ces treize communes regroupent plus de 98 % des usagers. L'exploitation du service de la distribution d'eau est déléguée à VEOLIA EAU pour la seule commune de Berry-Bouy jusqu'au 30 juin 2012.

VOLUMES PRELEVÉS ET FACTURES

Pour assurer l'alimentation en eau, les installations de production ont prélevé 7 091 422 m³ d'eau dans les quatre champs captants : Herry, Le Porche, Le Prédé et Saint-Ursin. Le recours aux importations s'élève à 641 568 m³ et les exportations s'élèvent à 209 255 m³.

En 2009, le périmètre des volumes d'eau facturés en régie comprend l'ensemble des usagers (domestiques, industriels et bâtiments communaux) des communes de Annoix, Arçay, Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard,

Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis et Trouy, et les ventes d'eau en gros aux communes de Fussy, Berry-Bouy et marginalement de Moulins-sur-Yèvre. Les volumes facturés ressortent à 5 824 579 m³.

RENDEMENT PRIMAIRE DES RÉSEAUX

Il existe plusieurs approches pour évaluer le rendement hydraulique du réseau. Le rendement primaire du réseau est le ratio entre les volumes facturés aux abonnés et les volumes mis en distribution. Les volumes facturés aux abonnés ne tiennent pas compte des eaux de service (nettoyages des infrastructures et consommation propre du service) des soutirages liés à la défense incendie et à l'utilisation des bouches de lavage. De même les fournitures d'eau en gros sont soustraites des volumes facturés et des volumes mis en distribution.

Le rendement primaire du réseau est l'indicateur le plus pénalisant puisqu'il minore le résultat. Son intérêt réside dans la clarté du calcul.



Le rendement primaire du réseau de l'Agglomération ressort globalement à 76 %.

QUALITÉ DE L'EAU

Les suivis de la qualité de l'eau réalisés par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (autorités sanitaires indépendantes de Bourges Plus) indiquent que sur les 225 prélèvements microbiologiques du contrôle réglementaire, **224 prélèvements sont conformes**. Un prélèvement du 20 août 2009 est non-conforme. Dans ce prélèvement il est dénombré 2 entérocoques pour 100 ml alors que la limite de qualité est fixée à 0. Dès la connaissance du résultat un prélèvement de contrôle a été réalisé le 24 août 2009 ; ce prélèvement était conforme. Aucune mesure particulière n'a été sollicitée de la part des autorités sanitaires. **Sur les paramètres microbiologiques, le taux de conformité ressort à 99,5 %**. Compte tenu de ces résultats, les autorités sanitaires considèrent que l'eau est de bonne qualité microbiologique sur le territoire intercommunal.

La conformité chimique de l'eau ressort quant à elle à 100 %.

TARIFS DE L'EAU

Compte tenu de la création récente de la Communauté d'agglomération, les tarifs de facturation sont disparates. En effet, la multiplicité des conditions initiales d'exécution entraîne nécessairement une disparité des prix sur le territoire intercommunal. De plus, le transfert de compétence à Bourges Plus entraîne la mise à disposition d'équipements variés, qui conduit nécessairement à la réalisation préalable de travaux de rationalisation ou d'amélioration. En conséquence, si la cohérence spatiale et économique, ainsi que la solidarité financière et sociale inhérente à la mise en place de bourges plus impliquent à terme l'unification des tarifs, cette recherche n'est pas soumise à échéance stricte. La recherche d'une gestion unifiée et d'un prix unique, ne peut donc qu'être progressive dans le temps. **La convergence des tarifs sera effective à compter de l'exercice 2014.**

Pour une consommation type de 120 m³ la facture d'eau ressort à :

Avec assainissement collectif	
Berry-Bouy	536,65 €
Bourges	431,89 €
La Chapelle-Saint-Ursin	435,95 €
Marmagne	467,48 €
Morthomiers	445,37 €
Plaimpied-Givaudins	455,14 €
Saint-Doulchard	392,14 €
Saint-Germain-du-Puy	456,34 €
Le Subdray	447,92 €
Trouy	515,15 €

Sans assainissement collectif	
Annoix	223,84 €
Arçay	223,84 €
Saint-Just	240,55 €
St-Michel de Volangis	227,65 €
Le Subdray	240,55 €

Prix TTC

RECETTES ET DEPENSES

Le budget du service public de l'eau s'établit à environ 11,5 M€. 72 % de ces recettes sont liées à la vente d'eau, 12 % concernent la perception de taxes et redevances pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 9 % des recettes sont liées à un emprunt de 1 M€ et 4 % portent sur le financement des travaux réalisés pour le compte de tiers, 1 % de subventions et le solde restant sont des recettes diverses.

L'utilisation des recettes, se décompose en 29 % d'investissement travaux neufs et ingénierie, 25 % de charges de personnel, 19 % de charges d'exploitation et 14 % de versements de taxes à l'Agence de l'Eau. Le remboursement des emprunts pèse à hauteur de 9 %. Le solde concerne d'autres dépenses.



Bourges Plus poursuit son effort d'investissement pour sécuriser l'approvisionnement en eau et maintenir la qualité de son patrimoine. L'année 2009 a été consacrée au renouvellement des réseaux de distribution d'eau. Plusieurs opérations sur les réservoirs ont également été achevées et réceptionnées : la réfection intérieure du réservoir Chancellerie, la pose de dalles dans les réservoirs de Dun Haut n°1 et 2 et de l'Aéroport, la réfection des dalles de protection des têtes de puits des forages du Porche et le remplacement des transformateurs électriques du Porche.

Indicateurs de performance – 2009 (décret n°2007-675 du 2 mai 2007)

Qualité de service à l'utilisateur	
Taux de conformité des prélèvements microbiologique	99,5 %
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (1 000 abonnés)	0,6
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	38
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	oui
Existence d'une Commission consultative des services publics locaux	oui
Gestion patrimoniale	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	NC
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30 %
Gestion financière et accès à l'eau	
Durée d'extinction de la dette (ans)	25
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	7,59 %
Abandons de créance pour critères de précarité	oui
Adhésion aux Fonds de Solidarité pour le Logement	oui
Performance environnementale	
Rendement du réseau de distribution	76 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	5,95
Indice linéaire des pertes en réseaux	NC
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85 %
Actions en faveur de la protection de l'environnement (hors gestion du réseau)	2

(NC) : non calculé

L'ASSAINISSEMENT

MOBILISATION POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'ACTIVITÉ

Les principaux indicateurs volumétriques et performanciers de l'activité sont les suivants :

- Curage préventif du réseau : 67,6 km (18% du linéaire total estimé)
- Interventions curatives urgentes de débouchage sur les infrastructures publiques : 1 278
- Réalisation de contrôles des raccordements sur le réseau d'assainissement collectif : 1 782
- Réalisation de diagnostics d'installations d'assainissement non collectif existantes : 561
- Respect de l'arrêté cadre du 22 juin 2007, relatif à la qualité des rejets des stations d'épuration, seule une valeur réhibitoire atteinte à Bourges en décembre 2009.

Le nombre de valeurs réhibitoires est en recul par rapport à 2008 (pour mémoire : 4 occurrences), et témoigne des efforts permanents mis en œuvre pour la maîtrise du process.



STABILITÉ DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ET POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le périmètre d'intervention du Service d'Assainissement Collectif en régie est resté stable en 2009, avant l'intégration des infrastructures de Trouy et Marmagne, respectivement au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2012. Le Service de l'Assainissement Collectif est ainsi rendu à **28 000 usagers**.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a poursuivi son déploiement sur l'ensemble des communes de l'agglomération, et concerne désormais **2 500 usagers**. Depuis le 1^{er} juillet 2009, les contrôles de conception et d'exécution des dispositifs d'Assainissements Non Collectifs Neufs sont réalisés en régie par le SPANC.

AMÉLIORATION DE L'ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES, MALGRÉ DES PARAMÈTRES CONTRASTÉS

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10 244 362 € HT, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, l'assiette de facturation de la redevance d'assainissement s'établit à 4 750 000 m³, en recul de 1% par rapport à 2008.

On notera, également, la disparition de la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau. En effet, la somme perçue en 2009 (71 000 €) est un reliquat de l'exercice précédent. Le déficit de recette lié à cette disparition, de l'ordre de 350 000 € HT, a été anticipé par l'augmentation de la redevance d'assainissement en 2009.

L'apport des Participations pour Raccordements à l'Egout (P.R.E.) s'établit à 2 040 000 € HT, en hausse par rapport à l'exercice précédent, et contribue à l'amélioration de l'équilibre budgétaire.

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de 8 569 000 € HT en diminution constante depuis 2004, et une durée d'extinction de la dette de 23 ans.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges de personnels : 2 486 000 €
- Charges d'exploitation, d'entretien et de maintenance : 2 478 000 €
- Remboursements d'emprunts : 954 000 €

En tenant compte de l'augmentation de la redevance d'assainissement notée pour 2009 (+4,5%) et des lissages de convergence, le prix d'une facture type d'eau et d'assainissement de 120 m³ se décline comme suit :

Berry-Bouy	536,65 € TTC
Bourges	431,89 € TTC
La Chapelle-St-Ursin	435,95 € TTC
Marmagne	467,48 € TTC
Morthomiers	445,37 € TTC
Plaimpied-Givaudins	455,14 € TTC
Saint-Doulchard	392,14 € TTC
Saint-Germain-du-Puy	456,34 € TTC
Le Subdray	447,92 € TTC
Trouy	515,15 € TTC

Pour les communes relevant exclusivement de l'assainissement non collectif, le prix d'une facture d'eau de 120 m³ s'établit comme suit :

Annoix	223,84 € TTC
Arcay	223,84 € TTC
Le Subdray	240,55 € TTC
Saint-Just	240,55 € TTC
Saint-Michel-de-Volangis	227,65 € TTC

MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE TRAVAUX ET D'ACTIONS PRIORITAIRES

Au cours de l'exercice, un schéma directeur de travaux hiérarchisés et chiffrés a été établi. Les propositions techniques retenues sont en cours de validation et leur incidence financière fait l'objet d'une simulation menée en étroite concertation avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Des actions prioritaires issues du schéma directeur ont d'ores et déjà été engagées :

- Etude de faisabilité pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des réseaux permettant la définition des points de mesure permanents qui feront l'objet d'une instrumentation à partir de 2011
- Déploiement de la cellule de contrôle des rejets industriels, et signature des conventions de rejets suivantes :
 - NEXTER SYSTEMS (établissement de Bourges – route de Guerry)
 - Blanchisserie Inter-hospitalière Bourges-Vierzon
 - Chaufferie urbaine à biomasse.
- Poursuite de la mise en conformité administrative des stations d'épuration, les dossiers d'autorisation de rejet des systèmes d'assainissement de Bourges, Berry-Bouy, Marmagne, Trouy, La Chapelle St-Ursin, Morthomiers et Le Subdray étant en cours d'instruction par la Police de l'Eau.

FORTE CONTRIBUTION À UN EFFORT DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DE RÉNOVATION DU PARC DE STATIONS D'ÉPURATION

Le taux moyen de renouvellement des réseaux s'établit à 1,03% en 2009, valeur la plus élevée obtenue depuis la création de la collectivité et dépassant pour la première fois la valeur cible de 1%. Cette situation résulte toutefois

du renouvellement en urgence du collecteur défectueux de la route des 4 Vents, en relation avec le caractère corrosif des effluents de l'usine de traitement des ordures ménagères.

Le renouvellement et la maintenance lourde des infrastructures d'épuration ont fortement mobilisé les ressources disponibles au travers de deux chantiers importants :

- Maintenance lourde du clarificateur n°2 de la station d'épuration de Bourges en juillet 2009, après vidange complète ; cette opération a mis en évidence un vieillissement généralisé du génie civil et une corrosion notable des parties métalliques immergées. La réparation urgente de celles-ci, effectuée en juillet 2009, vise une durée de vie supplémentaire de 3 à 5 ans
- Renouvellement en urgence de la turbine d'aération de la station d'épuration de Morthomiers par un matériel reconditionné en provenance de l'ancienne station d'épuration de Plaimpied-Givaudins.

La rénovation du parc des stations d'épuration s'est concrétisée par la mise en service d'une nouvelle unité de traitement de 1 500 équivalents-habitants pour les effluents de Plaimpied-Givaudins. Celle-ci met en œuvre des technologies issues d'une réflexion de développement durable (prétraitements par tamis rotatif et déshydratation des boues par vis sans fin).



L'exercice 2009 a ainsi contribué au développement d'une quadruple certification Qualité-Sécurité-Environnement-Ethique, en préparant l'intégration de la nouvelle station d'épuration de Plaimpied-Givaudins dans le périmètre de certification environnemental.

PROJETS ENGAGÉS ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION POUR 2010

- Obtention de l'autorisation de rejet des stations d'épuration de Bourges, La Chapelle St-Ursin, Morthomiers, Le Subdray, Berry-Bouy, Trouy et Marmagne
- Poursuite de la démarche d'auto-surveillance des réseaux (choix d'un maître d'œuvre après validation du cahier des charges par la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- Poursuite de la démarche de conventionnement des rejets industriels (établissement de conventions pour les établissements AUXITROL, CHAZEAU-PUIGRENIER)
- Obtention définitive de la certification environnementale sur le site de la station d'épuration de Plaimpied-Givaudins à effet du 1^{er} juin 2010, et réception administrative des ouvrages
- Mise en œuvre du schéma directeur de travaux d'assainissement prioritaires après formalisation d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et obtention d'un financement optimisé.

Les actions suivantes sont en particulier attendues en 2010 :

- Lancement d'une étude comparative multicritères pour l'implantation d'une nouvelle station d'épuration communautaire
- Etude préalable au transfert des effluents de la station d'épuration du Subdray vers le bassin versant de Bourges.

Indicateurs de performance – 2009 (décret n°2007-675 du 2 mai 2007)

Qualité de service à l'usager	
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	3,6
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (pour 100 000 habitants)	3
Gestion patrimoniale	
Taux moyen de renouvellement des réseaux 2009 : (estimé à)	1,03%
Taux moyen de renouvellement des réseaux 2005-2009 : (estimé à)	0,79%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	60 %
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (par 100 km de réseau)	10,13
Gestion financière	
Durée d'extinction de la dette (ans)	23
Performance environnementale	
Conformité de la collecte des effluents	NC
Conformité des équipements d'épuration	NC
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	NC
Taux de boues conformes à la réglementation	100%
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'acte individuel de la Police de l'Eau	NC
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	60
Assainissement non collectif : taux de conformité des dispositifs d'ANC	63%

(NC) : non calculé en attente finalisation SIG et obtention d'actes individuels pris par la Police de l'Eau



BUREAU D'ÉTUDES - VOIRIE

Le **Service Bureau d'Études - Voirie** est organisé autour de deux activités :

- > Bureau d'Études
- > Voirie.

Il est composé d'un responsable de service et de 7 agents (1 responsable de service, 5 agents au Bureau d'Études, 1 agent à la Voirie). Il est rattaché à la Direction Générale des Services Techniques.



ACTIVITÉ DU BUREAU D'ÉTUDES

> TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DANS LES BÂTIMENTS

- Pré-études des réseaux d'eaux usées et bâtiments (opérations inscrites au BP 2009, préparation du budget primitif 2010, PRU),
- Elaboration des plans de travaux et de récolement des opérations inscrites aux budgets annuels,
- Elaboration des plans de récolement (échelle 1/200°) après la réalisation des travaux par les entreprises ou les services de Bourges Plus.
- Création des plans schématiques d'ensemble (stabiphones - échelle 1/2000°) des réseaux d'eaux usées et d'eau potable des Communes constituant la Communauté d'agglomération et intégration de ceux-ci dans le SIG.
- Montage des dossiers d'appel d'offre pour l'entretien des bâtiments.

> GESTION DES MARCHÉS PLURIANNUELS

- Marchés à bons de commandes pluriannuels :
 - a. Relevés topographiques voiries (environ 130km en fonction du programme de travaux),
 - b. Bornage foncier,
- Marché à bons de commandes d'études des réseaux d'eaux usées et d'eau potable.
- Marchés d'entretien des installations techniques de plusieurs bâtiments de Bourges Plus (alarme incendie, ascenseur, marché d'entretien des espaces verts, extincteurs).

> CONDUITE D'OPÉRATIONS ASSURÉES EN MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE

- Montage et suivi d'opérations inscrites au Projet de Renouvellement Urbain de la Ville de Bourges et pour lesquelles Bourges Plus assurent la Maîtrise d'Ouvrage :
 - Extension du parking Nord Gare et de remplacement des passerelles Gare et Marx Dormoy (travaux)
 - Construction d'un ensemble immobilier à vocation commerciale et tertiaire à la Chancellerie (concours de maîtrise d'œuvre et études)
 - Construction d'un ensemble immobilier à vocation tertiaire sur le Parc d'Activités de COMITEC (concours de maîtrise d'œuvre).
- Montage et suivi d'opérations pour lesquelles Bourges Plus assure la Maîtrise d'Ouvrage :
 - Construction d'un bâtiment de bureaux et ateliers sur la ZAE du Porche à

Plaimpied Givaudins (concours de maîtrise d'œuvre)

- Montage et suivi d'opérations structurantes en matière économique :
 - Technopole Lahitolle : étude d'aménagement d'ensemble et lancement de l'étude d'impact et dossier loi sur l'eau dans le cadre du dossier de création de ZAC

> DIVERS :

- Instruction de Déclarations d'Intention de Commencer des Travaux (DICT),
- Instruction de Permis de construire et d'Autorisation de travaux,
- Déclaration des poteaux d'incendie auprès du service départemental d'incendie du Cher,
- Fourniture aux entreprises et aux particuliers des renseignements sur l'implantation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable.



VOIRIE

Périmètre d'intervention de Bourges Plus :

> GESTION DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- Bourges : avenue de Lattre de Tassigny, rue de Pignoux, rue Carnot, boulevard Joffre, boulevard de l'Industrie et boulevard de l'Avenir, chemin des Carrières.
- Saint-Germain-du-Puy : avenue de la Gare et rue des Lauriers.

Bourges Plus intervient sur l'entretien du corps de chaussée, de la chaussée, des trottoirs ou accotements, des bordures de trottoirs, des caniveaux.



> GESTION DES VOIRIES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS TRANSFÉRÉES :

- Bourges : l'ensemble des zones d'activités (Danjons, Comitec, Prospective, Esprit 1, Centre d'affaires, Beaulieu, Aéroport, Echangeur, Varennes),
- Trouy : Bois de Givray.

Bourges Plus intervient sur l'entretien :

- De la voirie (corps de chaussée, chaussée, trottoirs ou accotements, bordures de trottoirs, caniveaux),
- Des réseaux d'eaux pluviales,
- Des espaces verts,
- De la signalisation au sol,
- De l'éclairage public,
- De la signalétique.

Pour les voiries situées sur le territoire de la Ville de Bourges, Bourges Plus et la Ville ont passé une convention de mise à disposition de services afin que cette dernière puisse continuer à prendre en charge l'entretien et l'exploitation des voiries transférées.

L'activité du service est la suivante :

- Mise en place de procédures de travail avec nos partenaires : Ville de Bourges, SEM Territoria,
- Gestion de marchés de prestations de services notifiés,
- Mise en place de la Commission Intercommunale d'Accessibilité,
- Décryptage de l'ensemble des textes régissant la voirie d'intérêt communautaire (définitions, transferts, compétences...)
- Recherche des méthodes à employer pour le contrôle de l'activité des prestataires intervenant dans le domaine de l'entretien et de

- l'exploitation,
- Constitution de bases de données et recherche des informations nécessaires (aucune base de données "voirie" existante dans les services communaux),
- Evaluation des travaux de remise en état des voiries, en méconnaissance des structures de chaussées existantes.

Les opérations suivantes ont été lancées ou réalisées en 2009 :

- Installation des panneaux d'entrée de l'Agglomération (études et consultation entreprises),
- Requalification de l'avenue de la Prospective à Bourges (appel d'offres travaux),
- Extension du parking nord du Pôle Gare à Bourges (suivi travaux),
- Mise en place de la signalétique d'entrée des zones d'activités.





NOTES

PRÉVISIONS 2010

> BUREAU D'ÉTUDES

• Travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et dans les bâtiments :

1. Pré-études des réseaux d'eaux usées et bâtiments (opérations inscrites au BP 2010),
2. Poursuite de l'intégration des plans réseaux dans le SIG

• Conduite d'opérations assurées en Maîtrise d'œuvre privée :

1. Montage et suivi d'opérations inscrites au Projet de Renouvellement Urbain de la Ville de Bourges et pour lesquelles Bourges Plus assurent la Maîtrise d'Ouvrage :
 - Finition des travaux Pôle Gare et mise en service des passerelles Pôle Gare à Bourges,
 - Choix de l'entreprise pour la réalisation d'un immeuble à vocation commerciale et tertiaire au quartier de la Chancellerie à Bourges et démarrage des travaux,
 - Choix du Maître d'œuvre et études pour la réalisation d'un immeuble à vocation tertiaire dans la zone d'activités de Comitec à Bourges,
 - Choix du Maître d'œuvre et études pour la réalisation d'un ensemble de bâtiments pour le service de l'eau dans la zone d'activités du Porche à Plaimpied-Givaudins.

2. Travaux de requalification de l'avenue de la Prospective à Bourges.

3. Poursuite des études dans le cadre de la création du Technopole Lahitolle (démolition du bâtiment TECSEM, aménagement d'un parking de 175 places sur le site du futur Technopole Lahitolle, création de la ZAC, ...).



> VOIRIE

1. Travaux de requalification de l'avenue de la Prospective à Bourges,
2. Actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements en matière de requalification des voiries,
3. Poursuite de la mise en place de la

signalétique des Zones d'Activités Economiques,

4. Suivi études et travaux voirie pour les opérations assurées en Maîtrise d'œuvre privée (Pôle Gare, Prospective, Comitec),
5. Actualisation des charges de transfert des ZAE,
6. Suivi des diagnostics accessibilité des VIC, des ZAE et des bâtiments ERP de Bourges Plus,
7. Suivi de la Commission Accessibilité et du rapport annuel.

• Recrutement :

Recrutement d'un Chef de Projet Aménagé qui sera chargé d'assurer la conception, le pilotage, les études techniques (études préalables et de faisabilité), financières et administratives des opérations d'aménagements, ainsi que le suivi des opérations d'aménagement des ZAC et des Zones d'Activités Economiques existantes ou à créer.





Bourges Plus : 23-31, Boulevard Foch - BP 500 - 18023 Bourges cedex
Tél. : 02 48 48 58 58 - Fax : 02 48 48 58 60 - Site : www.bourgesplus.fr